RAPPORT ANNUEL 2022



A la sortie d'une année difficile qui a plombé le moral d'une bonne partie de la population, les Rentes Genevoises ont pris le parti de faire entrer la poésie et le rêve dans leur rapport annuel 2022 en l'illustrant avec des œuvres de l'artiste carougeoise Lunial.

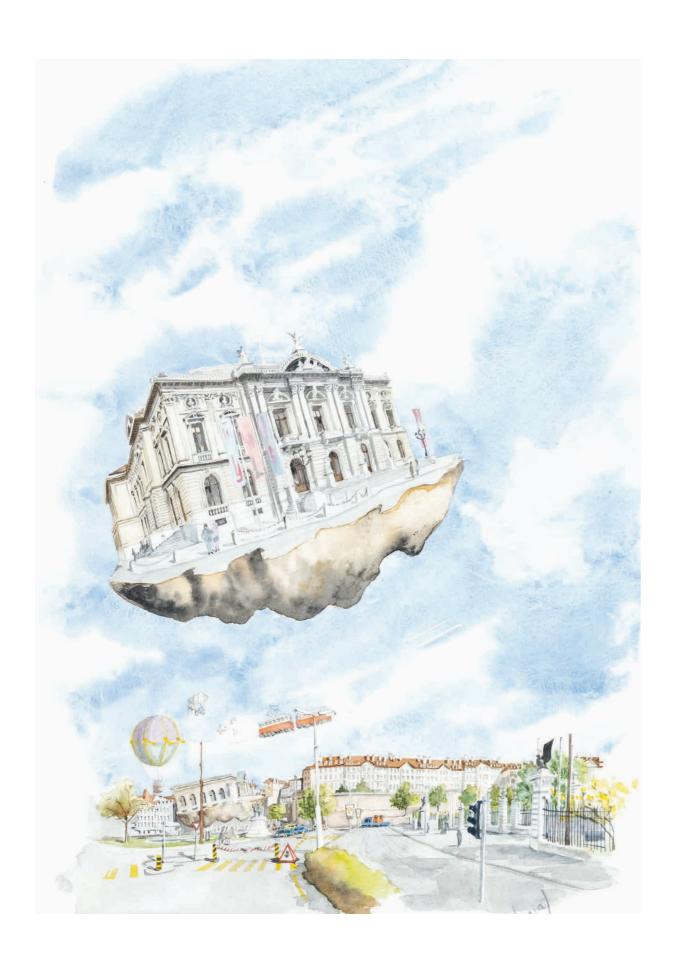
Lors de votre prochain déplacement dans les rues de Genève, vous ne verrez plus la ville de la même manière. Bienvenue dans un monde imaginaire qui fait du bien.



Architecte d'intérieur diplômée des Arts décoratifs de Genève, Sylvie Durouvenoz Rosset a collaboré à plusieurs projets d'architecture, dont les immeubles dits « les Schtroumpfs ». Mais c'est quand elle peint qu'elle signe Lunial. Ses peintures insolites, à la frontière du fantastique, racontent des histoires où montgolfières, immeubles volants, trams aériens et bateaux vagabonds réinventent Genève et laissent l'imaginaire divaguer.







05	REGARDS CROISÉS SUR 2022 DOMINIQUE GROSBÉTY - NICOLE BEINER - PIERRE ZUMWALD
13	PROFIL DES RENTES GENEVOISES
18	GOUVERNANCE D'ENTREPRISE
27	RESSOURCES HUMAINES
31	ENTREPRISE SOCIALEMENT RESPONSABLE
37	MARCHÉ
47	FINANCES
43	COMPTES 2022
53	ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2022
92	RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



REGARDS CROISÉS SUR 2022

L'année 2022 a été difficile à plein d'égards, quel bilan en tirez-vous?

Dominique Grosbéty: Il faut apprécier le bilan de l'exercice sous deux angles: les chiffres tels que constatés au 31 décembre 2022 et les résultats dans une vision à long terme, en lien avec la stratégie.

D'une manière générale, sur le plan des chiffres, le bilan de l'exercice est mitigé avec un rendement négatif de la fortune de -5.7% et une perte d'exercice de 171 millions de francs entièrement absorbée par nos réserves et provisions. Il est ainsi important de relever que, malgré ces résultats, l'ensemble des indicateurs de conduite des Rentes Genevoises est resté au vert tout au long de l'année avec un degré de couverture statutaire au 31 décembre de 108.2%.

Pour ce qui concerne les résultats de cet exercice dans une vision à long terme, on constate que les Rentes Genevoises ont développé une stratégie qui intègre la probabilité de survenance de crises et qui prévoit des mesures de protection. A ce titre, le bilan est positif puisque les instruments prévus ainsi que les niveaux des réserves et provisions ont permis de faire face aux difficultés financières et à ses conséquences sans qu'aucun indicateur passe à l'orange ou qu'un des seuils définis par la loi soit franchi. Si la stratégie mise en place a permis de passer sans dommage la crise Covid-19 en 2020 et 2021 ainsi que les conditions difficiles sur les marchés en 2022, le Conseil d'administration et la Direction travaillent en continu sur le développement et l'adaptation de la stratégie afin de la renforcer et permettre à l'Etablissement de poursuivre son développement au profit de ses assurés.

Nicole Beiner: En tant que vice-présidente et membre du Conseil d'administration désignée par les assurées et les assurés des Rentes Genevoises, je m'inscris dans les propos de notre président Dominique Grosbéty. Je suis également d'avis que le plus important est de s'assurer que la stratégie mise en place et les moyens à disposition de l'Etablissement permettent de traverser des crises sans que les engagements pris envers les assurés soient impactés. Ace titre l'exercice est réussi, malgré les pertes importantes enregistrées sur le portefeuille d'investissement en 2022.

Si je poursuis l'appréciation de l'exercice sous l'angle de l'assuré-e, je relève deux facteurs macroéconomiques qui ont influencé le développement de l'Etablissement: la hausse des taux d'intérêt et le retour à l'inflation.

En réponse à la hausse des taux d'intérêt, les Rentes Genevoises ont augmenté les taux techniques des nouvelles polices afin de maintenir leurs produits compétitifs tout en garantissant la sécurité des avoirs des assuré-e-s.

En réponse à l'inflation constatée, les Rentes Genevoises avaient intégré depuis de nombreuses années son retour dans leurs prévisions et leur stratégie, en se basant, notamment, sur les statistiques de la Confédération et de la BNS. Aujourd'hui, force est de constater que ces dernières avaient malheureusement sous-estimé l'ampleur et la rapidité de son retour, avec les conséquences que nous connaissons toutes et tous sur le pouvoir d'achat des ménages

C'est dans cet environnement serré et contraignant, et en considérant les réserves et provisions à disposition de l'Etablissement, que le Conseil d'administration a pris la décision de revaloriser les rentes de 1% pour les contrats qui le prévoient.

Pierre Zumwald: Les années 2020, 2021 et 2022 ont montré que les crises se suivent et ne se ressemblent pas. Si chacune a été traversée en démontrant la capacité de l'Etablissement à faire front de manière diligente à des situations imprévisibles et à préserver l'intérêt des parties prenantes, la crise que les Rentes Genevoises ont dû affronter en 2022 a été violente. La bonne santé financière de l'Etablissement a permis toutefois d'y faire face.

Sur le plan de la marche des affaires, par rapport à 2020 et 2021, nous constatons un recul des primes encaissées, principalement en matière de polices de libre passage, reflétant la situation observée sur le marché du travail avec des taux de chômage proches de 5.6% en 2020 et 2021, revenus à 3.9% en 2022. Sur les mêmes périodes, les volumes de primes pour les produits traditionnels (3º pilier A, 3º pilier B et Rente certaine) sont restés stables à plus de 100 millions de francs.

Sur le plan du fonctionnement, les Rentes Genevoises ont renforcé leur structure afin de répondre à l'augmentation du nombre d'assurés, qui a passé le cap des 20 000. Elles ont poursuivi leurs travaux en matière de digitalisation tout en renforçant encore la sécurité sur le plan informatique. Il en résulte ainsi une augmentation des effectifs à quarante-deux employés avec, en parallèle, une progression des coûts de fonctionnement à 14.4 millions de francs.

Ainsi, les chiffres liés aux affaires et aux placements sont décevants, mais la capacité d'adaptation de l'Etablissement à ces chiffres peut être qualifiée de bonne.

Vous inscrivez le développement des Rentes Genevoises dans quatre valeurs cardinales, dont la pérennité. Comment la vivez-vous dans cet environnement incertain?

D.G.: La pérennité est une valeur essentielle des Rentes Genevoises. Elle a toujours été le fil conducteur de

l'Etablissement qui, cette année, a 174 ans. Elle implique une stratégie basée sur le long, voire le très long terme, tout en tenant compte des aléas de chaque exercice, comme celui que nous venons de vivre. C'est la raison pour laquelle les outils de conduite et de management sont adaptés régulièrement pour répondre aux nouveaux défis et à l'augmentation des incertitudes dans de nombreux domaines. Personne n'a vu venir la crise Covid-19 en 2020 ou l'invasion de l'Ukraine en février 2022. Mais au moment où arrive l'imprévisible, il faut être capable d'v faire face. C'est la raison pour laquelle il en découle le développement de compétences particulières du Conseil d'administration et de la Direction pour apprendre à conduire et décider dans un environnement incertain. Ainsi, notre objectif est d'inclure l'incertain comme composante essentielle de l'évolution de l'environnement et d'être prêts, tant sur le plan des moyens que sur le plan financier.

N.B.: Pour répondre à cette question, prenons l'exemple d'un produit simple: le 3^e pilier A. Avec ce produit, un-e assuré-e âgé-e de 25 ans à la conclusion du contrat va se constituer une épargne durant quarante ans environ, puis la consommer durant plusieurs décennies via les rentes versées par l'Etablissement après sa retraite. Ainsi, la relation entre l'assuré-e et les Rentes Genevoises sera dans cet exemple très probablement supérieure à soixante ou septante ans.

La pérennité est donc un élément primordial pour le développement de l'Etablissement. En pratique, elle implique que le Conseil d'administration et la Direction prennent des décisions qui répondent aux besoins des parties prenantes d'aujourd'hui sans compromettre les besoins de ces parties dans le futur.

Ainsi, les valeurs personnelles des décideurs et la culture d'entreprise qui en découlent sont des facteurs clés pour atteindre cet objectif.

La formation, la préparation et l'entraînement à des situations imprévues sont également des mesures mises en place au sein de l'Etablissement pour préserver la pérennité des Rentes Genevoises.

P.Z.: L'environnement incertain a toujours été une constante. Ce qui a changé c'est la fréquence, l'amplitude et parfois l'origine, la crise Covid-19 étant le meilleur exemple. Pour un établissement comme les Rentes Genevoises, il est important de se concentrer sur les conséquences et d'être capable d'y apporter une réponse adaptée qui, justement, ne met pas en difficulté la poursuite de l'activité de l'Etablissement. C'est la raison pour laquelle les outils et les méthodes en place travaillent sur des projections autant à court qu'à long terme et que les employés sont formés régulièrement afin de maintenir leurs compétences à un niveau élevé d'expertise. Ce dernier point est d'autant plus

important que l'ancienneté moyenne du personnel est supérieure à une dizaine d'années.

Je suis pour ma part convaincu que l'organisation en place répond de manière adaptée à la pérennité de l'Etablissement. La confiance que les assurées et les assurés nous témoignent en est la démonstration.

Les Rentes Genevoises sont fortement engagées dans les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Pour quelle raison un tel

D.G.: Un bref coup d'œil sur le passé met en évidence l'engagement des Rentes Genevoises en tant qu'entreprise socialement responsable. Les termes ont changé au fil du temps, mais la philosophie et l'engagement demeurent.

Si l'ESG touche essentiellement le monde de la finance durable, les Rentes Genevoises s'investissent également dans d'autres domaines

Si nous nous concentrons sur l'ESG, un Etablissement comme le nôtre, qui a plus de 170 ans d'existence et des engagements contractuels sur plusieurs décennies, se doit d'investir de manière responsable et respecter ainsi le monde dans lequel il vit. Mais faire les bons choix d'investissement ne suffisent pas! Il faut également s'engager concrètement pour le changement. C'est dans cet esprit que la stratégie ESG des Rentes Genevoises a été développée avec, notamment, la ratification des programmes des Nations Unies (UN-PRI pour la finance durable et UN-PSI pour l'assurance durable) ou encore la publication d'un plan de transition climatique. A ce jour, les Rentes Genevoises





sont le seul établissement de prévoyance en Suisse à avoir pris de tels engagements.

N.B.: Aujourd'hui plus personne ne peut ignorer la situation dans laquelle se trouve notre planète en matière de risque de changement climatique, mais pas seulement. La lutte contre la pauvreté dans le monde, le respect des droits de l'homme ou encore l'éthique dans les affaires sont également des facteurs importants qui contribuent à la préservation du monde dans lequel nous vivons et dans lequel vivront les générations futures.

En tant qu'entreprise socialement responsable, c'est une évidence que les Rentes Genevoises s'engagent dans la durabilité et investissent de manière responsable.

Ces engagements reposent autant sur des valeurs personnelles que d'entreprise. Cette sensibilité aux questions de durabilité est également partagée par une très grande majorité d'assurées et d'assurés que je représente. C'est la raison pour laquelle les Rentes Genevoises se sont engagées dans les programmes mondiaux mentionnés par le président, exigeant un reporting public selon des normes strictes. L'ensemble du personnel est d'ailleurs sensibilisé et formé à ces thématiques.

P.Z.: En 1849, lors de la création de ce que sont aujourd'hui les Rentes Genevoises, James Fazy, en s'engageant déjà sur le plan social, ne savait pas qu'il faisait en quelque sorte du S de l'ESG. C'est donc bien dans l'ADN de l'Etablissement que sont puisées les ressources pour s'engager au profit de la durabilité. Durant de nombreuses années, ces actions ont été menées efficacement, mais sans souci de communication. Aujourd'hui cependant, et ceci de manière éclairée, des mesures les plus adéquates

il est nécessaire d'expliquer ce qui est fait, tant l'urgence climatique est devenue un critère essentiel qui doit être pris en compte pour le développement de l'Etablissement. Les Rentes Genevoises proposent donc des solutions en tant qu'assureur responsable qui permettent à leurs assurés de se constituer une retraite sûre. Mais elles se positionnent également comme investisseur responsable en appliquant une charte d'investissement respectueuse de l'environnement et en développant également des projets permettant aux Rentes Genevoises d'être « net zero » soit zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050. Le repositionnement de la marque en 2022 « Protéger demain » en est le témoin.

Quel est votre point de vue sur la prévoyance en Suisse?

D.G.: En préambule, il est important de relever que le système des trois piliers sur lequel repose la prévoyance en Suisse est exemplaire et qu'il est envié par de nombreux

Cependant, les fondamentaux sur lesquels reposent l'AVS introduite en 1948 et la prévoyance professionnelle introduite en 1985 ont évolué, et tant la démographie que l'évolution des marchés financiers mettent à mal l'équilibre financier de ces deux premiers piliers.

Je reste confiant quant à la solution qui sera trouvée ces prochaines années. D'un point de vue stratégique, il est important que les les les et 2e piliers fonctionnent de manière harmonieuse, tout en anticipant les besoins de la population dans un horizon suffisamment lointain pour permettre à nos assurés de se construire une prévoyance solide.

N.B.: J'aimerais rappeler que les Rentes Genevoises ont, notamment, pour mission la promotion de la prévoyance au sein de la population.

Dans le cadre de cette mission, il ne s'agit pas de «vendre» les produits offerts par l'Etablissement, mais d'aller à la rencontre des citoyennes et des citoyens genevois et du Grand Genève pour les sensibiliser à la nécessité d'une prévoyance individuelle solide.

En effet, force est de constater qu'il y a une trentaine d'années, les taux d'intérêt appliqués en matière de prévoyance permettaient aux assuré-e-s du 2e pilier de doubler leur épargne en une vingtaine d'années. Or, avec les taux d'intérêt en vigueur aujourd'hui dans l'économie, le capital après vingt ans n'aura progressé que de seulement 20 % à 40 %.

Il est donc primordial que chacun et chacune d'entre nous dispose d'une bonne compréhension du fonctionnement du système de prévoyance suisse afin de pouvoir décider,

à prendre pour répondre à ses besoins personnels de prévoyance. La sécurité des données des assurées et des assurés, ainsi que l'ensemble des contraintes réglementaires, sont

J'estime qu'il est essentiel que cette sensibilisation soit réalisée le plus tôt possible, optimalement dès notre arrivée sur le marché du travail.

C'est dans cet esprit que les Rentes Genevoises ont développé Le Pilier, un espace de rencontre à la place du Molard, où des conférences gratuites sur la prévoyance sont régulièrement organisées. Une documentation, sous la forme de livres et revues, est également mise à disposition des visiteurs, gratuitement, dans ce lieu ouvert à toutes et à tous.

P.Z.: Il est évident que le système de prévoyance suisse est l'un des meilleurs au monde et sur le plan local genevois, les Rentes Genevoises y contribuent de manière adaptée en proposant des solutions sécurisées, dans le même esprit que le font l'AVS et le 2^e pilier.

Les défis auxquels devront répondre les ler et 2e piliers sont importants et avoir une idée sur les évolutions qui vont venir est important, puisque c'est sur cette base que nos assurées et nos assurés devront construire leur prévoyance individuelle, qui viendra en appui des rentes du ler et du 2e pilier.

2023 sera l'année de l'introduction de la nouvelle loi sur la protection des données en Suisse. Comment vous êtes-vous préparés ?

D.G.: J'aimerais préciser que les données, quel que soit le support sur lequel elles se trouvent, ont toujours été une préoccupation majeure des Rentes Genevoises, et des mesures élevées de protection et de sécurité ont toujours été appliquées avec rigueur.

Cela dit, les Rentes Genevoises sont prêtes, depuis des années déjà, puisqu'elles ont pris en compte les meilleures pratiques en matière de protection des données lorsqu'il y a eu l'introduction en 2016 de son règlement. Il est important de garantir et maintenir un niveau de protection adapté en tout temps, y compris en tenant compte des évolutions des technologies. C'est la raison pour laquelle les Rentes Genevoises révisent chaque année leur stratégie informatique afin de garantir le fonctionnement des mesures mises en place.

N.B.: Du point de vue des assurées et des assurés, il est évident que la protection de leurs données doit être garantie.

Il est également important que leurs données soient à jour et répondent aux standards légaux applicables à la branche d'assurance, par exemple pour la lutte contre le blanchiment d'argent (LBA) et l'échange automatique de renseignements (EAR).

La sécurité des données des assurées et des assurés, ainsi que l'ensemble des contraintes réglementaires, sont prises en compte dans le fonctionnement de l'Etablissement et sont bien sûr régulièrement vérifiées dans le cadre de son système de contrôle interne.

Les contrôles effectués permettent de conclure que les mesures mises en place par l'Etablissement fonctionnent correctement, au profit des assurées et des assurés des Rentes Genevoises

P.Z.: La préparation des Rentes Genevoises à cette introduction a consisté essentiellement à actualiser les pratiques et méthodes déjà mises en place et qui assuraient déjà un haut niveau de protection. Elles ont été complétées, notamment, par de nouvelles procédures pour s'assurer de la mise à jour des données, de leur éventuelle adaptation et de leur diffusion.

Ces aspects sont d'autant plus importants qu'un portail client, en cours de développement, sera mis à disposition des assurées et des assurés dans le courant 2023, afin de leur permettre de gérer leurs contrats directement en ligne.

La préparation des Rentes Genevoises à cette mise en place a d'ailleurs fait l'objet d'un suivi attentif de l'Organe de révision, qui a émis des propositions d'améliorations, toutes mises en application.

Vous êtes, avec Neuchâtel et Vaud, les seuls cantons à avoir une assurance cantonale de prévoyance. N'est-ce pas dépassé?

D. G.: Les échanges que j'ai le plaisir d'avoir avec mes homologues des Conseils d'administration de Neuchâtel et Vaud me permettent d'affirmer le contraire. Les assurances cantonales comme les Rentes Genevoises s'intègrent parfaitement dans la vision politique d'un canton soucieux de ses habitants et de son développement. En offrant la possibilité aux citoyennes et citoyens du canton de se constituer une épargne sûre permettant ensuite de bénéficier d'une rente, les Rentes Genevoises contribuent à la stabilité sociale de la population et luttent ainsi, à leur manière, contre la pauvreté. Mais ce n'est pas tout. Elles peuvent aussi offrir au canton d'autres prestations, comme les moyens d'assurer le risque de dépendance dû au grand âge en proposant, par exemple, une assurance couvrant ce risque. Un projet a été lancé il y a quelques années pour y répondre.

N.B.: C'est tant l'assurée que la représentante des assurées et des assurés qui répond.

C'est une chance inestimable pour un canton d'avoir une assurance telle que les Rentes Genevoises comme instrument de prévoyance au service de la population. Le fait que



l'Etablissement puisse se focaliser sur son marché cantonal lui permet de bien comprendre les besoins des habitants et travailleurs du canton, quels que soient leur âge et leurs moyens financiers.

Une assurance cantonale, de par son enracinement, son histoire et son engagement, apporte des solutions adaptées à chacune et chacun d'entre nous. Sa force réside dans sa mission et sa structure.

Avec une assurance cantonale, il n'y a aucun actionnaire à rémunérer. Par conséquent, l'entier des bénéfices de l'Etablissement est porté au profit des assurées et des assurés, que ce soit directement, au travers de la distribution des excédents, ou à plus long terme en constituant des réserves et provisions suffisantes pour faire face aux aléas des marchés boursiers et garantir, ainsi, la pérennité de l'Etablissement.

P.Z.: Le monde de la prévoyance peut être scindé, de manière simple, en deux catégories: les acteurs actifs sur un marché captif et réglementé, comme celui du 2º pilier et les caisses de pensions, et les acteurs actifs sur un marché libre, mais avec une surveillance de la FINMA, à savoir les assureurs privés.

Les assurances cantonales comme la CCAP à Neuchâtel, Retraites Populaires dans le canton de Vaud ou les Rentes Genevoises sont au croisement de ces deux mondes. Elles sont actives sur le marché de la prévoyance libre, mais doivent appliquer des règles définies dans des lois cantonales avec une surveillance du canton.

Une assurance cantonale n'est pas un instrument dépassé. Au contraire, elle offre une alternative à des produits d'assurance parfois risqués. La loi cantonale qui régit par exemple les Rentes Genevoises fixe comme but à l'Etablissement la promotion de la prévoyance et pose le cadre de fonctionnement pour y arriver. C'est un instrument de politique sociale du canton. La loi qui régit les assurances privées, la Loi sur la surveillance des assurances (LSA), quant à elle, a pour but essentiel de protéger les assurés. La philosophie des assurances cantonales et des assurances privées ainsi que les buts économiques ne sont pas les mêmes. Mais toutes les deux ont un rôle important à jouer dans le domaine de la prévoyance.

Al'heure de l'intelligence artificielle, quel est le niveau de préparation des Rentes Genevoises dans le domaine du « digital » ?

D. G.: Deux réponses me viennent à l'esprit. La première est que la stratégie de l'Etablissement a depuis longtemps reposé sur le digital. En 2006 déjà, l'ensemble des dossiers des assurés étaient dématérialisés au terme d'un projet qui a duré près de deux ans et qui a permis d'acquérir une grande expérience dans ce domaine. Des dizaines de mètres de dossiers suspendus ont été remplacés par deux écrans sur un bureau permettant de travailler sans papier et d'avoir l'ensemble des informations nécessaires par un simple clic. Les Rentes Genevoises n'ont ainsi jamais cessé de progresser au niveau technologique pour offrir aujourd'hui des outils adaptés aux besoins du métier avec un niveau de sécurité élevé.

La seconde réponse est plus nuancée. Ce qu'on appelle «intelligence artificielle » reste une suite d'algorithmes qui traitent des données. Même si des programmes très puissants ont la capacité de mettre en place des méthodes d'apprentissage, ils ne pourront pas remplacer l'être humain dans toutes ses tâches. Ainsi, le conseil donné par un courtier ou un conseiller en prévoyance ne pourra pas être remplacé, en tout cas pas dans la prochaine décennie, par une machine incapable de cerner une émotion, un regard, une poignée de main franche. Dans «prévoyance individuelle », il y a «individu »... Mettre son épargne dans un Etablissement pour la faire fructifier durant des décennies s'appuie sur la confiance et la relation avec les collaboratrices et collaborateurs des Rentes Genevoises. Ce qui ne veut pas dire que l'intelligence artificielle n'aura pas sa place dans le monde de l'assurance.

N. B.: Le côté paradoxal de la digitalisation, c'est que, d'un côté, elle apporte des outils, des approches et des méthodes qui permettent de travailler mieux, plus vite, et de créer de la valeur, et que de l'autre côté, elle engendre de nouveaux risques qu'il faut apprendre à identifier, gérer et contrôler.

En tant qu'assurée et administratrice des Rentes Genevoises, j'estime que le niveau de préparation de l'Etablissement est adéquat avec des employés formés pour relever l'ensemble des défis liés à la digitalisation.

S'agissant de l'intelligence artificielle, elle aura certainement sa place dans le monde de l'assurance, d'abord pour des tâches simples mais nécessaires, qui permettront de décharger les employés, puis pour des tâches plus complexes, comme par exemple la surveillance ou la gestion des risques.

Je rejoins par contre Dominique Grosbéty lorsqu'il estime que la relation humaine doit être privilégiée dans le conseil à nos assurées et assurés, afin de les accompagner tout au long de leur vie dans les thèmes touchant leur prévoyance.

P.Z.: Je viens d'un monde où l'informatique a toujours été présente, mais au service du métier. C'est dans cet esprit que l'informatique mise en place aux Rentes Genevoises a toujours été développée. Basée sur des stratégies à plusieurs années, la digitalisation des Rentes Genevoises est au cœur du développement de l'Etablissement. Si l'informatique ne donne pas un avantage stratégique dans le marché des assurances, une informatique déficiente est un réel handicap. Cela nécessite une veille technologique permanente, une mise à niveau de l'infrastructure régulière et la compréhension des enjeux liés aux nouvelles technologies comme le blockchain ou l'intelligence artificielle. C'est pourquoi des projets pilotes sont menés régulièrement, mais avec un protocole de sécurité très restrictif. A l'heure où la protection des données est essentielle et la préservation de la sphère privée un objectif, il est par exemple interdit de fournir à ChatGPT (outil d'intelligence artificielle en vogue au moment de l'interview) des données qui touchent de près les Rentes Genevoises.

Il est cependant certain que le digital va prendre une part plus importante ces prochaines années dans les relations avec les clients, les prospects et la population. Le travail sur ces canaux est en cours et permettra de proposer, dès 2023, des approches innovantes en matière de relations clients.

Pour conclure cet interview, comment décririez-vous en trois mots les Rentes Genevoises aujourd'hui?

D.G.: Financièrement saines, stratégiquement dans la bonne direction et pérennes.

Je profite également de cette dernière question pour dire que sans les assurées et les assurés qui nous font confiance, mes collègues du Conseil d'administration qui apportent des compétences élevées, la Direction qui conduit avec intelligence et efficacité l'Etablissement et l'ensemble des cadres et collaborateurs qui s'investissent pleinement, Genevoises.

les Rentes Genevoises ne seraient pas ce qu'elles sont auiourd'hui.

Enfin je tiens à remercier Eric Breval qui a quitté le Conseil d'administration en 2022 après six années durant les quelles il a apporté son expertise et son expérience, notamment dans le domaine financier. Il a été remplacé par Alessia Torricelli Dolfi à qui je souhaite la bienvenue.

N.B.: Nécessaires dans le monde actuel de la prévoyance, à l'écoute des besoins de la population genevoise, prêtes à affronter les défis des prochaines décennies.

Les Rentes Genevoises se font souvent discrètes alors qu'elles apportent une vraie solution aux besoins de prévoyance dans le canton et sa région.

Selon moi, le repositionnement de la marque l'année dernière, les engagements publics pris en matière de durabilité, ou la publication d'un plan de transition climatique permettent également de signaler à la population que l'Etablissement est un acteur engagé du développement durable. N'oublions pas que la responsabilité sociale est inscrite dans les gènes des Rentes Genevoises. C'est d'ailleurs cette responsabilité sociale qui est à l'origine de sa création

P.Z.: Modernes, en ligne avec les besoins de la population, dans l'anticipation plutôt que la réaction.

La réussite et l'expertise des Rentes Genevoises reposent en priorité sur celles et ceux qui les constituent, qui s'engagent au quotidien et qui se forment afin de maintenir un niveau d'expertise élevé pour évoluer dans le temps et avec son temps. Cela ne serait pas possible non plus sans l'appui de partenaires fidèles dans tous les domaines de l'Etablissement, qui partagent nos valeurs et s'engagent également au profit de nos clients. Qu'ils soient toutes et tous remerciés. Cette année a été marquée par le départ à la retraite d'Isabelle Jacobi Pilowsky, membre de la Direction et responsable de l'Immobilier, après plus de vingt ans au service de l'Etablissement. Qu'elle soit remerciée du fond du cœur, ces années de collaboration ont été un vrai plaisir. Elle a été remplacée par Nathalie Geibel à qui je souhaite la bienvenue et plein succès. Bienvenue également à Guy Reyfer en qualité de secrétaire général et à Yves Maumary comme responsable de l'IT, tous deux membres de la Direction. Je leur souhaite également plein succès et beaucoup de plaisir.

Mes remerciements vont aussi au Conseil d'administration et plus particulièrement à son président, pour la confiance témoignée et la culture managériale en place, qui permet une conduite efficiente et efficace des Rentes





PROFIL DES RENTES GENEVOISES

Nom

Rentes Genevoises

Siège

Genève

Forme juridique

Etablissement de droit public fondé en 1849 et régi par la Produits pour la jeunesse Loi concernant les Rentes Genevoises – Assurance pour la Gestion de portefeuilles de rentiers issus vieillesse (J 7 35), du 3 décembre 1992

Raison d'être

Encourager et développer une prévoyance sécurisée et - Promotion de la prévoyance adaptée aux besoins de la population dans le canton de 👚 Gestion d'un parc immobilier Genève

Activités

- Sécurisation de patrimoine
- Prévoyance
- Planification en prévoyance individuelle
- Financement de la retraite
- Placements financiers
- Produits de rentes viagères et certaines
- de caisses de pension
- Réassurance de la longévité
- Polices de libre passage

Evolution des Rentes Genevoises

	2022	2021	2020	2019	2018
Total du bilan (en CHF)	2.26 milliards	2.40 milliards	2.28 milliards	2.18 milliards	2.03 milliards
Total Produits Assurance	170.1 millions	205.6 millions	202.6 millions	187.5 millions	165.9 millions
Résultat net Placements	-135.0 millions	121.9 millions	66.2 millions	135.4 millions	-32.5 millions
Excédent (insuffisance) de produits avant dotation (utilisation) réserves	-171.4 millions	87.3 millions	29.7 millions	92.8 millions	-75.7 millions
Total Provisions techniques	40.6 millions	43.9 millions	45.7 millions	39.4 millions	41.4 millions
Réserve de fluctuation de valeur	150.9 millions	322.3 millions	267.1 millions	244.6 millions	157.6 millions
Nombre d'assurés	20 274	19 931	19 334	18 727	17 856
Variation	+1.7 %	+3.1%	+3.2 %	+4.9 %	+4.2 %
dont assurés actifs	13 396	13 150	12 711	12 174	11 448
Variation	+1.9 %	+3.5 %	+4.4%	+6.3 %	+5.7 %
dont assurés pensionnés	6 878	6 781	6 623	6 553	6 408
Variation	+1.4 %	+2.4 %	+1.1%	+2.3 %	+1.6 %
Nombre de collaborateurs	42	37	37	35	35

But

_

Le but des Rentes Genevoises est défini à l'article 2 de la Loi concernant les Rentes Genevoises – Assurance pour la vieillesse, du 3 décembre 1992 :

Art. 2 But

Les Rentes Genevoises ont pour but essentiel de promouvoir la prévoyance en matière de risque de vieillesse et de longévité en servant des rentes à leurs assurés.

Afin de servir ce but de manière efficace et adaptée aux besoins de leurs clients, les Rentes Genevoises ont positionné leur marque et leur savoir-faire en s'appuyant sur des pratiques modernes et rigoureuses dans les domaines de l'assurance et de la finance.

Les Rentes Genevoises proposent des prestations qui sécurisent à vie un patrimoine. Prêtes à répondre aux imprévus et aux aléas du marché, elles contribuent à la sérénité de leurs clients. Les garanties qu'elles offrent sur le long terme en font un partenaire crédible qui inscrit son développement dans le respect de principes d'investissement responsable.

La confiance se construit dans la patience et le respect de valeurs fortes. C'est pourquoi l'Etablissement oriente ses réflexions stratégiques et opérationnelles à long terme, dans un esprit de concordance économique, mais aussi environnementale, sociale et de bonne gouvernance (ESG – démarche d'entreprise socialement responsable). Sa vision, sa stratégie et toutes ses prestations sont fondées sur la pérennité.

Principes généraux

_

En tant qu'experts en sécurisation de patrimoine, les Rentes Genevoises jouissent d'une légitimité et d'un savoir-faire rare dans la prise en charge d'un patrimoine, qu'il soit privé ou institutionnel. Elles font fructifier le patrimoine confié. Elles offrent une garantie élevée. Elles inspirent sécurité et confiance. Elles inscrivent leurs actions dans le respect de quatre valeurs fortes: la sécurité, la contemporanéité, l'anticipation et la pérennité.

Les Rentes Genevoises pratiquent une gestion financière prudente, mais rémunératrice, axée sur le long terme et sur une performance maîtrisée. Elles favorisent une stratégie d'investissement solide et diversifiée plutôt que des réactions intempestives aux soubresauts boursiers et appliquent des principes reconnus pour l'investissement responsable. Les biens immobiliers occupent une part importante de leurs actifs: une tradition de longue date pour un Etablissement qui cherche avant tout à sécuriser les placements et l'épargne qui lui sont confiés.

Etablissement de droit public à but non lucratif et à vocation mutualiste, les Rentes Genevoises n'ont pas d'actionnaires à rémunérer. Une fois les réserves et provisions constituées, les excédents sont redistribués aux assurés, principalement sous trois formes: le bonus d'intérêts payé sur le capital durant la phase d'épargne, la revalorisation des rentes et le complément d'excédents. De surcroît, conformément à la loi et à la volonté du législateur, l'Etat de Genève garantit les rentes servies par l'Etablissement. Les produits des Rentes Genevoises s'adressent à toutes les personnes ou entreprises liées au canton de Genève par l'origine, le siège, le lieu de résidence ou le lieu de travail.

Valeurs

_

Les quatre valeurs des Rentes Genevoises guident la conduite de l'Etablissement depuis des décennies. Elles sont partagées et vécues au quotidien tant par ses collaboratrices et collaborateurs, ses cadres et sa Direction que par son Conseil d'administration et ses partenaires clés:

- La sécurité: garantir la protection à vie d'un patrimoine et de son revenu est au cœur de notre engagement. La sécurité représente le pivot central de notre système de valeurs
- La contemporanéité: s'inspirer de notre époque, écouter et accompagner nos clients au quotidien, c'est mieux reconnaître leurs attentes et les enjeux du marché.
- L'anticipation: prévenir les risques et identifier l'émergence de nouvelles tendances permet d'innover et de respecter nos engagements à long terme.
- la pérennité: notre histoire et notre expérience sans pareille dans les rentes sécurisées et personnalisées font de la pérennité une promesse durable envers tous nos clients privés et institutionnels.

Stratégie

_

Avec des engagements envers les clients qui portent sur plusieurs décennies et approchent parfois le siècle, la pérennité est un facteur fondamental dans la stratégie et la conduite des Rentes Genevoises. Cela se traduit par une approche mutualiste de la prévoyance. Ainsi, la gestion financière s'inscrit dans le long terme. Elle ne subit pas la pression d'investisseurs qui chercheraient à maximiser le profit à court terme. A l'inverse, la philosophie de travail consiste à anticiper et à gérer les risques pour garantir un développement durable de l'Etablissement et la satisfaction des clients. La gestion financière obéit donc à la logique suivante: rendement régulier et minimisation des risques, plutôt que recherche de profits élevés à court terme au prix de risques importants, tout en appliquant des principes d'investissement responsable.

Ces éléments se retrouvent dans la vision stratégique qui quide le développement de l'Etablissement:

- Fidèles à leur mission de promotion de la prévoyance depuis 1849, les Rentes Genevoises développeront toujours avec succès des solutions d'assurance individuelles et collectives adaptées aux besoins du marché.
- Avec la volonté d'équilibrer, dans la pérennité, rendement et sécurité, les Rentes Genevoises conduisent leurs activités en tenant compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Elles conjuguent ainsi innovation, expertise, rigueur, probité et responsabilité sociétale au service de leurs clients qu'elles accompagnent tout au long de leur vie.

Cet accompagnement dans la durée nécessite la prise en compte adéquate des besoins des parties prenantes et des facteurs ESG. Ainsi, avant même que cela ne devienne obligatoire, l'Etablissement a mis en place une organisation qui s'appuie sur les meilleurs principes de gouvernance d'entreprise (corporate governance). Cette organisation est renforcée par la surveillance prudentielle qu'exerce le Conseil d'Etat et qui comprend un ensemble de dispositifs en vue de maintenir la stabilité des Rentes Genevoises.

Depuis plusieurs années déjà, les Rentes Genevoises développent leur stratégie dans une vision à long terme. Le monde de la prévoyance et celui des marchés financiers connaissent des mutations rapides et parfois inattendues. Les défis que représentent, notamment, l'accroissement de la longévité et le niveau des taux d'intérêt sont importants et sous contrôle. Ainsi, la Stratégie de l'Etablissement s'appuie sur des outils modernes et s'adapte à l'évolution rapide de l'environnement.

Des efforts stratégiques, au nombre de quatre, permettent de synthétiser les orientations de l'Etablissement pour les prochaines années:

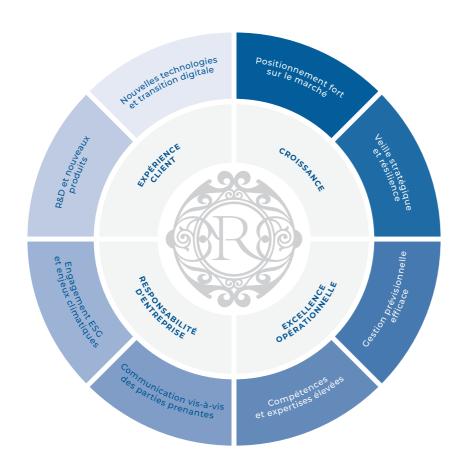
- La croissance de l'Etablissement, afin d'offrir à un maximum de clients les prestations de prévoyance conformément à la mission fixée dans la LRG
- L'excellence opérationnelle, afin de garantir l'adéquation des prestations avec les besoins des clients, tout en maintenant les risques sous contrôle et en améliorant sans cesse la qualité
- La responsabilité sociale d'entreprise, selon la mission fixée dans la LRG, afin de garantir la pérennité de l'Etablissement dans un monde en mutation en respectant et appliquant des principes forts dans les domaines ESG
- L'expérience client, afin d'entretenir des relations simples, sûres et transparentes tout en respectant les attentes du marché et en exploitant les nouvelles technologies

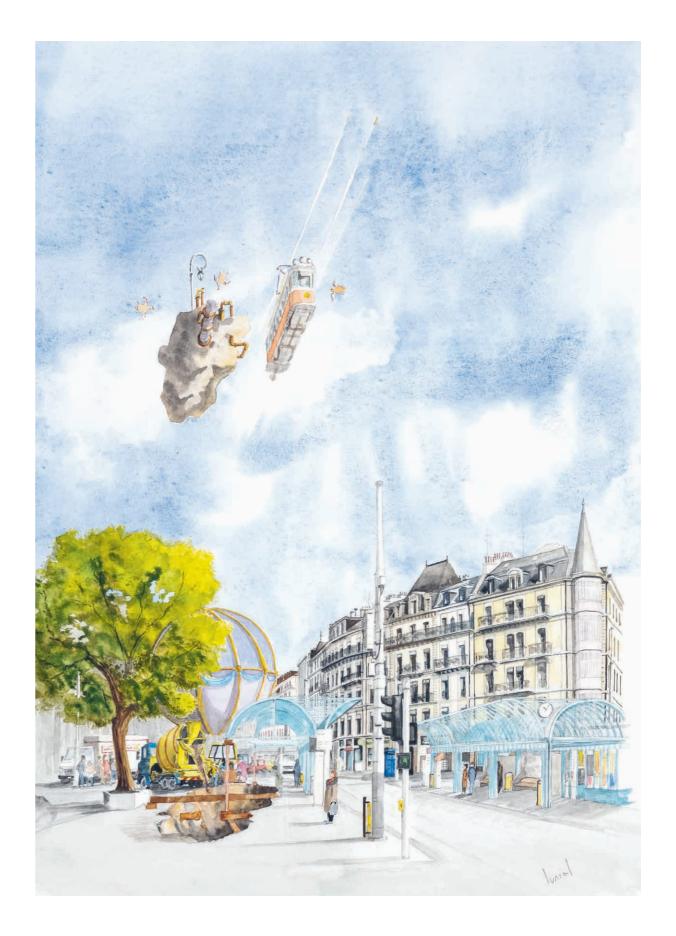
Ces efforts stratégiques reposent sur huit axes:

- Un positionnement fort sur le marché de la sécurisation de patrimoine dans la vie individuelle et la vie collective par le biais d'une promotion active de la prévoyance, d'une offre évolutive, de canaux de distribution adaptés aux enjeux et de partenariats ciblés
- Un positionnement affirmé [...] en matière ESG (environnement, social, gouvernance) avec un effort particulier ces prochaines années sur les enjeux climatiques
- Le développement de nouveaux produits vie individuelle et vie collective ainsi que l'optimisation des produits au travers de processus systématiques de recherche et développement et d'observation du marché et du développement de prestations de services orientées sensibilisation sur la prévoyance
- Une gestion prévisionnelle efficace, déclinée dans une Politique d'investissement qui garantit les moyens financiers nécessaires au développement de l'Etablissement, appuyée par une gouvernance et une gestion du risque adaptées à l'appétence des parties prenantes (clients, Conseil d'administration, Autorité de surveillance, Actuaire-conseil externe, etc.)

- Le maintien à un niveau élevé des compétences métiers et la gestion de leur évolution pour répondre aux défis de la Stratégie
- La communication adaptée et systématique [...]
- L'intégration des nouvelles technologies et modèles de gestion propres à supporter le développement et la sécurité de l'Etablissement dans le respect d'un rapport performance/prix
- Le maintien d'une capacité de veille stratégique dans les domaines clés de l'Etablissement afin d'assurer une adaptation rapide quand nécessaire

La Stratégie des Rentes Genevoises est définie pour une période de cinq ans, avec une mise à jour annuelle. Elle s'appuie sur des outils qui sont adaptés régulièrement et sur des méthodes éprouvées et modernes, dont l'*Enterprise Risk Management (ERM)* du COSO¹, qui permettent de gérer de manière pertinente les enjeux, les opportunités et les risques auxquels l'Etablissement sera confronté dans les prochaines années.





GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Les règles appliquées en matière de gouvernance d'entreprise sont définies, notamment, dans la Loi concernant les Rentes Genevoises et son Règlement d'exécution. Elles sont déclinées dans la réglementation interne de l'Etablissement. Ces documents propres à l'Etablissement sont révisés aussi souvent que nécessaire, mais au moins une fois par année. Le cadre législatif et réglementaire est ainsi adapté aux meilleures pratiques en matière de gouvernance.

Par ailleurs, les Rentes Genevoises suivent les recommandations de la Charte ASIP² et du Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise.

Structure

Les Rentes Genevoises sont une caisse mutuelle d'assurance, sous la forme d'un Etablissement de droit public à but social, indépendant et doté de la personnalité juridique. Elles exercent leur activité sous la surveillance

ridique. Elles exercent leur activité sous la surveillance prudentielle de l'Etat de Genève. Toutefois, la gestion, l'administration et la fortune des Rentes Genevoises sont indépendantes de celles de l'Etat.

Organisation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de sept membres. Cinq d'entre eux, dont le Président, sont nommés par le Conseil d'Etat et deux sont désignés par les assurés. La Loi concernant les Rentes Genevoises et la Loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP) fixent les modalités de renouvellement du Conseil d'administration. Son mandat d'une durée de cinq ans a commencé le ler décembre 2018. A la suite d'une modification de la LOIDP, il a été prolongé de deux mois, soit jusqu'au 31 janvier 2024.

En application des bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration s'appuie sur différentes commissions:

- La Commission du Conseil d'administration
- La Commission de placement
- La Commission immobilière
- La Commission de tarification et prestations
- La Commission d'audit et de gestion des risques
- La Commission des nominations
- La Commission de rémunération

Des commissions ad hoc peuvent être créées en fonction des besoins.

La Commission du Conseil d'administration a pour fonction d'appuyer le Conseil d'administration dans le suivi des affaires courantes et des dossiers spécifiques, notamment juridiques et informatiques, qui lui sont délégués. Elle assume également les fonctions de la Commission des nominations et de la Commission de rémunération.

La Commission de placement définit la Politique d'investissement, établit le Règlement interne de placement et valide, sur proposition de la Direction, la Stratégie financière annuelle roulante sur cinq ans. Elle adapte au gré des besoins ces documents qui lui permettent de fixer la Stratégie financière, la structuration, l'implémentation et le suivi du programme d'investissement. Elle définit en outre les Principes d'investissement responsable et valide la Charte d'investissement responsable de l'Etablissement.

La Commission immobilière est responsable de la définition et du suivi de la Politique immobilière de l'Etablissement. Elle adapte continuellement sa politique pour refléter les changements des conditions politiques, économiques et du marché.

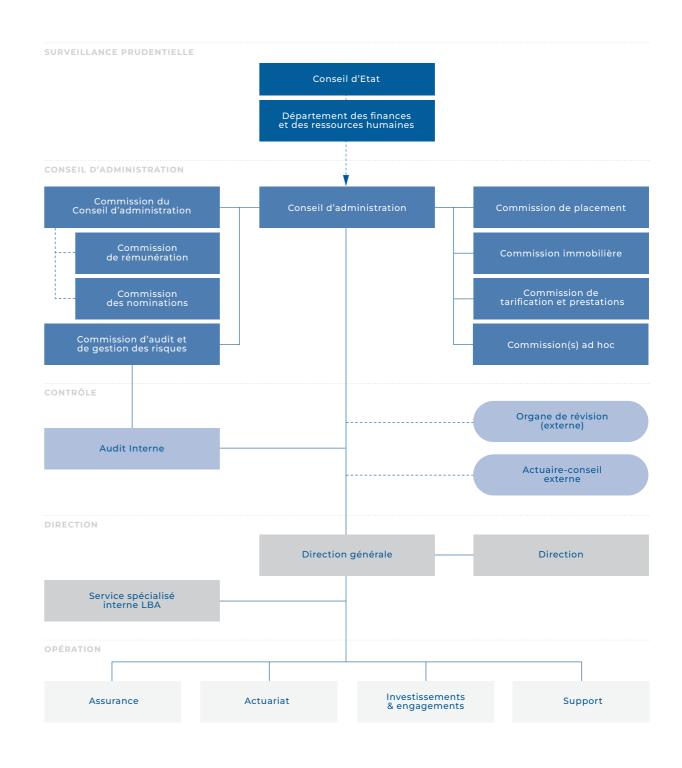
La Commission de tarification et prestations est responsable de la Politique tarifaire et de la Politique d'acceptation de l'Etablissement. Elle adapte ses politiques au gré des besoins et vérifie l'adéquation des tarifs et des produits aux besoins du marché et de l'Etablissement.

La Commission d'audit et de gestion des risques appuie le Conseil d'administration dans l'exécution des obligations de surveillance que la loi, les statuts et les règlements internes lui attribuent. Elle a pour tâche principale d'assurer, au sens large, la surveillance de la gestion de l'Etablissement. L'Audit interne lui est directement subordonné.

La Commission des nominations appuie le Conseil d'administration dans la gestion des compétences représentées en son sein et lors de la sélection du Directeur général.

La Commission de rémunération appuie le Conseil d'administration dans la gestion des questions liées à la rémunération des employés.

En application des meilleures pratiques de gouvernance, le Conseil d'administration procède annuellement à son autoévaluation, une démarche qui intègre le suivi des autoévaluations antérieures.



² La Charte de l'Association suisse des institutions de prévoyance est un code de bonne conduite impératif pour tous les membres de l'association. Chaque membre s'engage à veiller au respect des principes édictés et à prendre des mesures adéquates en la matière.

Membres du Conseil d'administration



Dominique GrosbétyPrésident, nommé par le Conseil d'Etat, entré en 2018

Expert en finance et *controlling* diplômé, M. Dominique Grosbéty a débuté sa carrière à la Société Fiduciaire Suisse. Dans le cadre de ses activités de conseil, il a œuvré dans différents domaines, notamment dans l'industrie et l'administration publique. En 1987, il est nommé préposé à l'Office des poursuites et faillites de Genève. Sept ans plus tard, il rejoint Ernst & Young en tant qu'associé. Il prendra la responsabilité du siège de Genève, puis celui de la Suisse romande. Depuis sa retraite en 2013, il met ses compétences au service de la collectivité; il est notamment président de la Fondation Aigues-Vertes.



Nicole Beiner Vice-présidente, membre désignée par les assurés, entrée en 2014

Titulaire d'un master en économie et finance et d'un doctorat en sciences économiques, Mme Nicole Beiner a dédié les neuf premières années de sa carrière professionnelle à l'enseignement et à la recherche en finance. Depuis vingt-cinq ans, elle est active dans le conseil en gestion et contrôle des risques d'institutions financières pour le compte de plusieurs banques, maisons de titres, caisses de pension et asset managers. Elle exerce la fonction de Senior Advisor du centre de formation pour les professionnels de l'investissement (AZEK). Elle est également membre des Conseils d'administration d'Ethos Services SA, de Suisse Estate Group SA, et préside celui de Fidurhône SA.



Olivia Bennaïm-Selvi Membre nommée par le Conseil d'Etat, entrée en 2018

Avocate à Genève de formation, Mme Olivia Bennaīm-Selvi a travaillé à New York et obtenu un master en droit international (LL.M.) à la NYU Law School, ainsi qu'un diplôme en droit des affaires de la STERN School of Business. Elle a ensuite intégré l'Université de Genève en tant qu'assistante enseignante. En 2005, elle devient responsable juridique et *compliance* auprès d'un établissement de type bancaire soumis à la surveillance de la FINMA, où elle exerce actuellement en sa qualité de directrice du département. Simultanément, elle a travaillé comme responsable juridique d'un *trust office* et a obtenu le diplôme *TEP (Trusts and Estates Practitioner)*. En 2015, elle a fondé son étude d'avocat.



Eric BrevalMembre nommé par le Conseil d'Etat, entré en 2016 et sorti le 30 septembre 2022

Titulaire d'un master en sciences économiques et d'un MBA, option finance, M. Eric Breval a commencé sa carrière aux Etats-Unis dans le cabinet Arthur Andersen. Il a intégré la Banque Cantonale Vaudoise (BCV) en 1989 et y a travaillé durant quatorze ans, notamment au sein de Gérifonds SA, une société de direction de fonds de placements, qu'il a contribué à développer. Depuis 2003, il est à la tête de Compenswiss, l'organisation qui gère pour le compte de la Confédération les réserves financières des trois fonds de compensation AVS/AI/APG.



Gérard Jolimay Membre désigné par les assurés, entré en 2019

Chef d'entreprise, M. Gérard Jolimay a débuté sa carrière chez IBM en 1979. Dès 1986 et durant douze ans, il a dirigé une société de services spécialisée dans la LPP. En 1998, il prend la responsabilité du développement des services d'IBM en Suisse romande, puis, de 2001 à 2003, il mène divers projets de réorganisation et d'informatisation pour le compte du Conseil d'Etat genevois. Par la suite, il a exercé la fonction de directeur général de diverses sociétés spécialisées en informatique et dans la prévoyance professionnelle et, de 2009 à 2018, celle de président du Conseil d'administration de l'Autorité de surveillance des fondations et institutions de prévoyance.



Philippe MaederMembre nommé par le Conseil d'Etat, entré en 2018

Docteur en sciences actuarielles de l'Université de Lausanne en 1978, M. Philippe Maeder a exercé pendant vingt ans en tant qu'actuaire à La Suisse Assurances avant de rejoindre Swiss Re à Zurich. De 1985 à 2018, il a enseigné à l'Université de Lausanne, dont il est professeur honoraire. Il a exercé les fonctions d'actuaire externe pour Retraites Populaires à Lausanne de janvier 2018 à fin 2022 et de membre du Conseil d'administration de la Suva de 2010 à fin 2022.



Caroline Ming KnollMembre nommée par le Conseil d'Etat, entrée en 2018

Titulaire du brevet d'avocat de Genève et de New York, Mme Caroline Ming Knoll a exercé au Tribunal administratif de Genève, puis dans les cabinets Python Peter à Genève et Bär & Karrer à Zurich. Elle a ensuite travaillé neuf ans à la SGS. Pendant six ans, elle a exercé les fonctions de secrétaire générale et de directrice de la Swiss Chambers' Arbitration Institution (SCAI). Depuis 2022, elle offre ses services comme avocate spécialiste en transaction et résolution de litiges, ainsi que comme membre de conseils d'administration indépendante. Elle est notamment membre du Conseil d'administration d'un groupe familial hôtelier depuis 2007 et coprésidente de l'Association of International Business Lawyers (AIBL).



Alessia Torricelli Dolfi Membre nommée par le Conseil d'Etat, entrée le 1^{er} octobre 2022

Titulaire d'un master en économie de l'Université de Zurich et d'un Executive Programme de la London Business School, Mme Alessia Torricelli Dolfi a commencé sa carrière dans le secteur financier, où elle a occupé plusieurs postes dans la gestion d'actifs pour des clients privés, avant de devenir responsable adjointe de la gestion institutionnelle suisse chez Lombard Odier & Cie. Après avoir obtenu un brevet fédéral de spécialiste en prévoyance professionnelle, elle a mis ses compétences au service de ce secteur. Depuis 2019, elle est la directrice financière de la CPEG (Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève).

Conseil d'administration et Commissions

Prénom et nom	Au Conseil d'administration depuis	Conseil d'administration	Commission du Conseil d'administration	Commission d'audit et de gestion des risques
Dominique Grosbéty	2018	Président	Président	Membre
Nicole Beiner	2014	Vice-présidente	Membre	Présidente
Olivia Bennaïm-Selvi	2018	Membre	Membre	Membre
Eric Breval (jusqu'au 30 septembre 2022)	2016	Membre		
Gérard Jolimay	2019	Membre	Membre (depuis le 29 mars 2022)	Membre
Philippe Maeder	2018	Membre		
Caroline Ming Knoll	2018	Membre		
Alessia Torricelli Dolfi (depuis le ™ octobre	2022) 2018	Membre		
Nombre de séances en 2022		12	12	5

Prénom et nom	Commission de placement	Commission immobilière	Commission de tarification et prestations
Dominique Grosbéty	Président		Président
Nicole Beiner	Membre		
Olivia Bennaîm-Selvi	Membre	Membre	
Eric Breval (jusqu'au 30 septembre 2022)	Membre		
Gérard Jolimay		Membre	
Philippe Maeder		Membre	Membre
Caroline Ming Knoll		Présidente	Membre
Alessia Torricelli Dolfi (depuis le 1er octobre 2022)	Membre		
Nombre de séances en 2022	6	4	4

Organes de révision et de contrôle

Organe de révision

BDO SA

Actuaire-conseil externe

Sébastien Brocard, Groupe Mutuel Services SA

Audit interne

Deloitte SA

Gestion des risques

Les Rentes Genevoises ont développé une gestion des risques performante. Celle-ci privilégie un travail préventif sur les principaux risques, qu'ils soient inhérents au métier ou externes à l'Etablissement. Depuis plus de dix ans, des approches adaptées ont été mises en œuvre afin d'intégrer la gestion des risques dans tous les processus. L'Etablissement améliore ainsi son fonctionnement en permanence avec, pour résultat, la réduction – voire la conséquences.

Le Système de contrôle interne fait l'objet de missions de contrôle de plus en plus ciblées et pointues de la part de l'Audit interne. Efficace et efficient, il permet de donner aux membres du Conseil d'administration une image précise du niveau de maîtrise des risques dans l'Etablissement. Treize risques clés font l'objet d'un suivi direct et mensuel par le Conseil d'administration.

De nombreuses évolutions ont été mises en œuvre, notamment dans le domaine de la sécurité, de la protection des données, de la digitalisation et des approches stratégiques. La haute adaptabilité des outils et des méthodes a permis une intégration des risques climatiques et ESG, tant au niveau opérationnel que stratégique. Un effort public (A 2 24.01). particulier a été porté en 2022 sur l'adaptation des outils et procédures dans les différents domaines de veille.

Ces éléments s'inspirent des meilleures pratiques; ils sont adaptés à la réalité des Rentes Genevoises et intégrés à leur culture. Ils améliorent encore l'adéquation de la gestion des risques liés à la conduite des affaires, en particulier en ce qui concerne l'efficacité des processus opérationnels, la fiabilité des états financiers et le respect des normes juridiques et des procédures internes.

Politique salariale

La politique salariale des Rentes Genevoises fait partie intégrante de la stratégie de développement définie par le Conseil d'administration. Les différents métiers qui constituent les Rentes Genevoises s'appuient sur une grande expertise dans tous les domaines. La politique salariale est moderne et motivante. Elle a pour objectifs de garantir un niveau élevé de compétences, d'attirer et de fidéliser le personnel. Elle intègre des notions essentielles comme suppression lorsque c'est possible – des risques ou de leurs l'équité de traitement entre femmes et hommes et des outils incitatifs qui reconnaissent l'atteinte des résultats ou la performance, ce qui encourage les employés à évoluer.

> Tous les deux ans, un organisme indépendant est chargé de comparer les salaires avec ceux de la branche. Il en ressort que les salaires s'inscrivent dans la moyenne des rétributions observées sur le marché, mais également dans le respect de l'égalité salariale entre femmes et hommes. Les contrats de travail relèvent du droit privé. Ils ne contiennent aucune clause contractuelle prévoyant des indemnités financières de départ.

> La rémunération du Conseil d'administration, inchangée depuis 2012, est fixée depuis 2018 par le Conseil d'Etat dans son Règlement sur l'organisation des institutions de droit





RESSOURCES HUMAINES

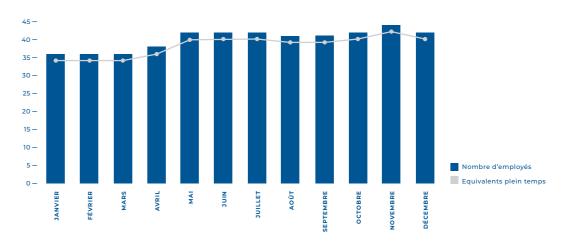
La culture d'entreprise au sein des Rentes Genevoises repose sur les quatre valeurs cardinales de l'Etablissement: la sécurité, la contemporanéité, l'anticipation et la pérennité. Ces valeurs constituent le socle sur lequel se développent connaissances et compétences. Par une appréhension plus juste du monde et de l'environnement, elles permettent de prendre les meilleures décisions et de garantir ainsi le bon fonctionnement au quotidien, mais aussi l'évolution et le développement de l'Etablissement pour les prochaines décennies.

Une plateforme proposant des formations interactives a été mise en place pour l'ensemble des employés, dans le but de renforcer leurs compétences et leur maîtrise des outils et méthodes. Des formations se sont ainsi déroulées tout au long de l'année et se poursuivront à l'avenir. Il en va de même pour les formations liées à la certification Cicero dispensées aux collaboratrices et collaborateurs en charge de la clientèle, afin de garantir leurs compétences en matière de conseil et de prévoyance.

L'effectif compte quinze femmes et vingt-sept hommes, alors que le Conseil d'administration est maintenant composé de quatre femmes et trois hommes. L'Etablissement totalise quarante-deux employées et employés au 31 décembre 2022, ce qui correspond à 40.2 équivalents plein temps. Sur l'année, les Rentes Genevoises ont enregistré exceptionnellement dix arrivées pour quatre départs, dont un départ en retraite après vingt-trois ans de service. L'ancienneté moyenne des collaborateurs dépasse dix ans.







Membres de la Direction

Pierre Zumwald

Directeur général

Sophie Balser

Responsable administration

Laurent Bühlmann

Actuaire responsable

Philippe Gaud

Responsable investissements et engagements

Nathalie Geibel

Responsable immobilier (depuis le 1er mai 2022)

Isabelle Jacobi Pilowsky

Responsable immobilier (jusqu'au 30 juin 2022)

Bertrand Loze

Secrétaire général (jusqu'au 30 avril 2022)

Responsable juridique et conformité (depuis le 1er mai 2022)

Yves Maumary

Responsable informatique (depuis le 1er mai 2022)

Yves Piccino

Responsable assurance

Guy Reyfer

Secrétaire général (depuis le 25 avril 2022)

Cadres

Fabrice Alagna

Gestionnaire clientèle (jusqu'au 28 février 2022) Responsable Customer care (depuis le 1er mars 2022)

Sandrine Alphonse

Responsable ressources humaines

Sylvie Chollet

Secrétaire générale adjointe

Rémy Clerc

Responsable infrastructure IT

Quentin Desreumaux

Pilote projets immobiliers (depuis le 1er novembre 2022)

Yann Hertzschuch

Responsable relation entreprises

Bernard Lafrasse

Responsable développement SI

Jean-Daniel Macherel

Responsable développement IT

Andrea Onori

Responsable back-office assurance (depuis le 1er janvier 2022)

Olivier Parisi

Gérant de portefeuille (jusqu'au 10 janvier 2022)

Responsable gestion de portefeuille (depuis le 11 janvier 2022)

Florent Perret

Responsable technique immobilier

Sébastien Ramseyer

Responsable marketing et communication

Leonardo Reis Vitoria

Responsable ALM

Joy Savoini

Compliance officer (jusqu'au 31 août 2022)

Lionel Schum

Responsable Project Office

Collaboratrices et collaborateurs

Sandra Aurilia Becker

Comptable

Matteo Di Padova

Gestionnaire clientèle

Julie Durand

Assistante immobilier

Clémentine Gamain

Assistante administrative (jusqu'au 31 décembre 2022)

Oscar Jolimay

Coordinateur CRM (depuis le 1er janvier 2022)

André Luongo

Gestionnaire clientèle (depuis le 1er juin 2022)

Ana Martins Pereira de Sousa

Aide-comptable (depuis le 1er avril 2022)

Frédéric Mauron

Conseiller

Celia Mercadante

 $Gestion naire\ relation\ entreprises\ et\ partenaires$

(depuis le 1^{er} octobre 2022)

Yolanda Nortes

Assistante technique immobilier

Vincent Novara

Conseiller (depuis le 1^{er} mai 2022)

Mercedes Pintos

Community manager

Franco Ponzetta

Gestionnaire clientèle (depuis le 15 mai 2022)

Giuseppa Sofia Rao

Conseillère

Valérie Rymar

Conseillère

Carmela Sabatino

Accueil clientèle

Maria Scarpellino

Entretien

Patrick Stifani

Conseiller (depuis le 1er novembre 2022)

Stéphanie Villars

Gestionnaire clientèle (jusqu'au 31 décembre 2022)

Laurent Wisler

Conseiller

Zsuzsanna Zakany

Assistante administrative



ENTREPRISE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Dès leur création en 1849, les Rentes Genevoises ont affiché une ambition sociale. Il s'agissait de permettre aux personnes « de toute profession [...] de s'assurer à l'avance un droit pour leurs vieux jours »³, selon les termes utilisés par James Fazy pour convaincre le Grand Conseil. Si les termes de « développement durable », « responsabilité sociale » ou « facteurs ESG (environnement, social, gouvernance) » n'avaient pas encore le sens qu'on leur donne aujourd'hui, la dimension « responsabilité sociale » est pourtant bien à l'origine de la création de l'Etablissement et a significativement contribué à la culture d'entreprise des Rentes Genevoises depuis près de 175 ans.

Cette implication, déclinée aujourd'hui dans un environnement différent, est toujours d'actualité. C'est une responsabilité sociétale qui se manifeste par la gouvernance de l'Etablissement, et en premier lieu dans les prestations offertes aux assurés. Souvent engagées sur plusieurs décennies vis-à-vis de ceux-ci, les Rentes Genevoises axent leurs investissements sur le long terme en intégrant les dimensions ESG dans les processus d'analyse et de décision. Elles s'engagent aussi dans des actions d'envergure plus locale, mais concrètes et de proximité, au profit des Genevoises et des Genevois.

Une gouvernance au caractère mutualiste

Le statut de «caisse mutuelle d'assurance» implique une gestion sur le long terme dans l'intérêt des assurés. L'objectif n'est pas la recherche du profit maximum pour les actionnaires, mais de constituer des réserves et des provisions au profit des assurés qui confient leur épargne aux Rentes Genevoises. Ce statut permet de redistribuer des excédents. Ainsi en 2022, un montant de 0.7 million de francs a été distribué aux rentiers.

Le Conseil d'administration, dont deux membres sur sept sont désignés par les assurés, assure une conduite dans l'intérêt des trois principales parties prenantes, à savoir les assurés, l'Etat et le personnel.

Le cadre réglementaire et l'organisation en place garantissent un niveau élevé de transparence et de contrôle.

Service des rentes et promotion de la prévoyance

Le service des rentes aux assurés est la mission première des Rentes Genevoises. En proposant des contrats sécurisant le patrimoine de leur clientèle, elles promeuvent effectivement la prévoyance en matière de risque vieillesse et de longévité. Cette responsabilité sociale, fixée au niveau politique, concerne aujourd'hui plus de 20 000 assurés, dont près de 6900 rentiers. Elle existe depuis la création de l'Etablissement en 1849.

Le fait de favoriser les prestations en rentes plutôt qu'en capital et de les servir sous une forme viagère est une illustration de l'engagement des Rentes Genevoises vis-à-vis de leurs assurés. Si les primes dues sont payées, la rente convenue et garantie sera versée. Le taux de conversion et le montant de la rente ne seront pas soumis aux aléas des marchés. Alors que la plupart des produits proposés par les assureurs et les banques estiment un capital à l'échéance et s'adossent à des fonds faisant supporter le risque au client, l'Etablissement s'engage par les garanties qu'il offre.

Par ailleurs, des études de marché ont mis en exergue l'importance de sensibiliser le public à la prévoyance. Inauguré en 2019, Le Pilier est un outil dédié à la promotion de la prévoyance auprès des Genevoises et des Genevois. Situé sur la place du Molard, cet « Espace de vie » permet aux citoyennes et aux citoyens de s'informer ou de se former sur la prévoyance et de trouver des réponses neutres et concrètes, sans pression commerciale. En 2022, cent vingt personnes ont assisté aux onze conférences sur la prévoyance et bien plus encore ont profité de leur passage au Pilier pour se former au moyen des ouvrages et revues mis à disposition.

³ Mémorial du Grand Conseil, 1847, p. 2719.

Investissement responsable

Les Rentes Genevoises sont signataires des principes pour l'investissement responsable UN-PRI depuis 2020. En tant qu'investisseur institutionnel, elles agissent dans l'intérêt à long terme de leurs bénéficiaires. C'est en cette qualité de fiduciaire qu'elles estiment que les questions ESG (environnement, social, gouvernance) peuvent affecter la performance des portefeuilles d'investissement (à divers degrés selon les entreprises, les secteurs, les régions, les classes d'actifs et au fil du temps). Elles reconnaissent également que l'application de ces principes est susceptible de mieux aligner les intérêts des investisseurs sur les objectifs plus larges de la société, comme ceux de développement durable de l'ONU.



Une charte d'investissement responsable explique les principes adoptés en matière d'investissement responsable. Les approches d'intégration ESG retenues se fondent sur

des faits scientifiquement reconnus. Ces approches visent à avoir un impact sur l'économie réelle (locale et globale) et/ou à gérer les risques de l'Etablissement.



Fin 2019, le Conseil d'Etat genevois a déclaré l'urgence climatique. Dans ce contexte et sans négliger les questions sociales et de gouvernance, un accent particulier a été mis

sur les implications du changement climatique pour les investissements. Les travaux de ces dernières années se sont concrétisés par un plan de transition climatique. Il se base sur les meilleures pratiques et propose une approche graduelle de réduction des émissions financées de gaz à effet de serre (GES). Il adopte un objectif *net zero 2050* et des objectifs intermédiaires de diminution ambitieux.

Un ou plusieurs des outils d'intégration ESG retenus sont en place sur la quasi-totalité des placements qui s'y prêtent. Les émissions de GES résultant des activités, y compris celles financées par le portefeuille d'investissement, font l'objet de mesures et leur évolution est suivie. L'Etablissement a participé au test sur la compatibilité climatique (PACTA 2022) qui a été réalisé sous l'égide de l'Office fédéral de l'environnement et du Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales. Ce test confirme que des efforts restent à faire dans les secteurs d'activités économiques à risque. Les mesures d'alignement déployées dans le plan de transition climatique devraient permettre de gérer ces risques. Toutefois, les Rentes Genevoises tablent également sur des évolutions législatives pour atteindre l'objectif net zero sur ses placements.

L'Etablissement est propriétaire d'un parc d'immeubles anciens dont plus de 60 % sont recensés au patrimoine du canton de Genève. A ce titre, il joue un rôle particulier: inscrire la gestion de ce parc dans la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU (énergie propre et d'un coût abordable, villes et communautés durables). Depuis longtemps, l'Etablissement porte ses efforts sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), tout en intégrant les trois piliers de l'ESG. En 2022, les émissions ont diminué de 10.2%, soit un total de 41.7% depuis 2013. Cette réduction consolidée est en avance sur l'objectif annuel fixé à 3%.

Pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU au travers de ses autres placements, l'Etablissement privilégie l'actionnariat actif au sens large et les investissements d'impact. Les Ethos Engagement Pool sont utilisés comme des caisses de résonance institutionnelles. Elles permettent de contribuer, de manière professionnelle, à de nombreuses actions d'engagement. Afin de mieux faire entendre leur voix lors des votes aux assemblées générales d'actionnaires, les Rentes Genevoises ont créé en 2022 un fonds dédié à la gestion de la grande majorité de leurs placements en actions.

En termes d'impact, un nouvel investissement a été réalisé dans les *green bonds* (107 millions de francs). Il a un objectif de développement durable au sens de la législation européenne (SFDR article 9) et complète ainsi l'investissement dans le microcrédit (64.7 millions de francs). Hors des cadres législatifs d'impact, des prêts locaux à hauteur de 226.5 millions de francs financent des services et des infrastructures qui ont le potentiel de contribuer concrètement au bien public.

L'exclusion de titres des portefeuilles est pratiquée pour gérer les risques. Lors de la révision annuelle du périmètre, il a été décidé d'abaisser à 5% le seuil concernant le charbon thermique dans le fonds dédié, à l'exception des entreprises avec des engagements vérifiés en faveur du net zero au sens des Swiss Climate Scores. En ligne avec l'initiative Net Zero Asset Owner, il est prévu d'exclure les émetteurs actifs dans le charbon de tous les portefeuilles d'ici 2030 (au plus tard) pour les pays développés et d'ici 2040 pour les autres pays. Les sociétés de gestion d'actifs qui ne s'engageront pas dans cette voie d'ici 2025 au plus tard seront













D'autres engagements et partenariats durables au niveau local

au travers de soutiens à des actions concrètes sur le plan environnemental, sportif, culturel, économique et social à Genève.

Sur le plan environnemental, les Rentes Genevoises participent à la préservation de l'écosystème genevois et de sa biodiversité, par exemple par son partenariat avec Net'Léman, une vaste opération de nettoyage du lac.

Sur le plan sportif, elles soutiennent l'école de voile du Yacht Club de Genève, permettant à des centaines de jeunes d'accéder à des formations de qualité.

Sur le plan culturel, elles s'engagent avec la Fondation Re-Borne qu'elles ont créée en vue de restaurer les bornes frontières du canton de Genève et d'autres cantons suisses. Elles soutiennent aussi l'Orchestre symphonique des Trois-Chêne, qui rassemble des dizaines de musiciens amateurs et bénévoles de la région.

Sur le plan économique, elles sont partenaires de Genilem, pour accompagner la création d'entreprises innovantes. Elles soutiennent également le DAS en Gestion des risques d'entreprise, une formation académique de la Haute école de gestion de Genève.

L'engagement de l'Etablissement se décline également Sur le plan social, elles financent notamment « Evasion seniors » du Mouvement des aînés. Depuis 2012, elles versent une contribution aux Hôpitaux universitaires de Genève, au Centre de soins continus de Collonge-Bellerive et à l'Atelier pour personnes handicapées, en fonction de la performance des placements. Cette action, pour le compte du fonds «Henaderen», se poursuivra au minimum jusqu'en 2032, selon les volontés de la donatrice. Elles apportent aussi leur soutien, depuis 2021, à l'Association AVVEC qui aide les victimes de violence dans les couples.









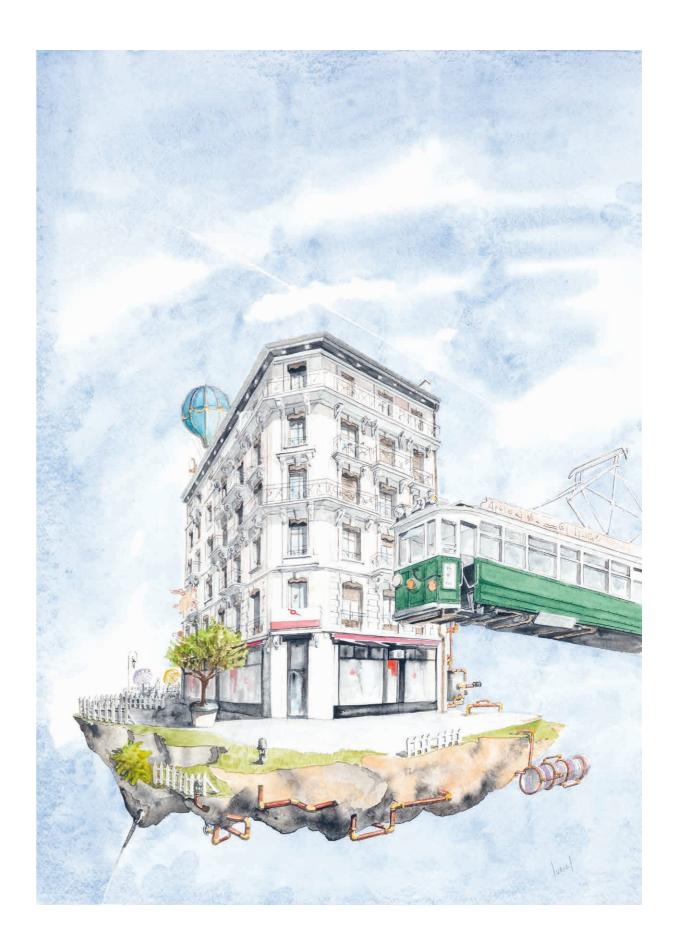


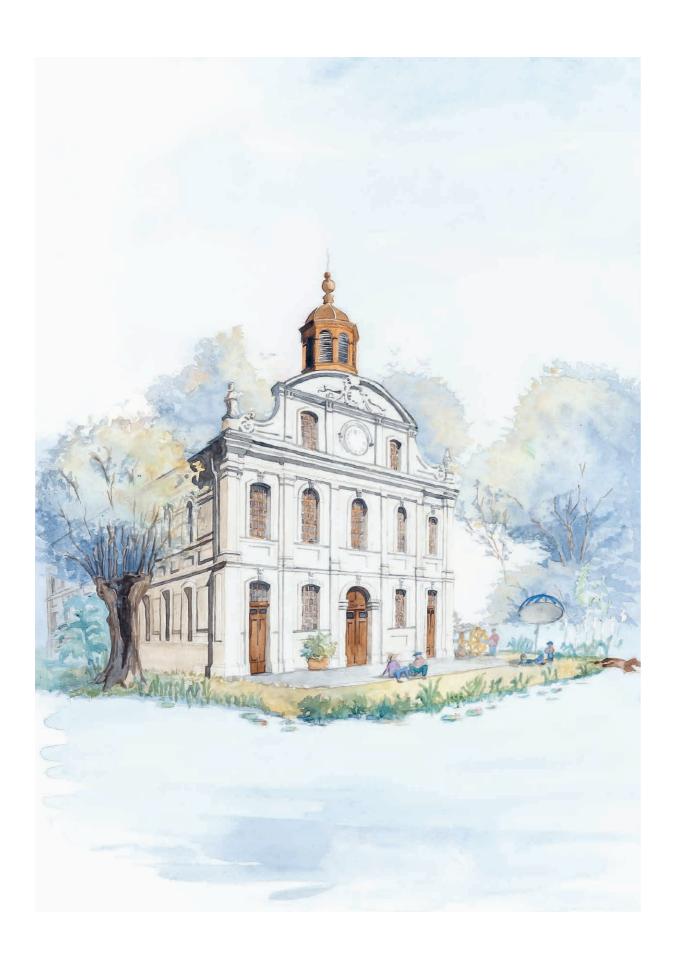














Evolution des affaires

Malgré une année 2022 marquée notamment par une situation économique instable, les primes encaissées pour les produits traditionnels de prévoyance (3A, 3B et Rente certaine) se montent à 103.1 millions de francs, en très léger recul par rapport à 2021. Dans un environnement où les taux d'intérêt, après plus de dix ans de baisse continue, ont augmenté de façon forte et inattendue, avec un retour de l'inflation et où, dans le même temps, les marchés financiers ont perdu une part importante de leur valeur, ce volume de primes peut être considéré comme bon. Ainsi, l'activité commerciale s'est maintenue à un bon niveau malgré un indice du climat de consommation en très forte baisse.

Si les produits de prévoyance traditionnels se sont maintenus à des niveaux équivalents aux années précédentes, les PLP encaissées en 2022 reculent à 67.0 millions de francs, une baisse notable en regard des PLP des deux années antérieures. Toutefois, celles-ci avaient atteint un niveau exceptionnel dans le contexte de la pandémie Covid-19 où le taux de chômage était monté jusqu'à 5.6% à Genève, au plus fort de la crise. Le taux de chômage moyen en 2022 était de 3.9%.

Malgré des chiffres en recul par rapport à l'année précédente, l'offre des Rentes Genevoises reste en adéquation avec les besoins en prévoyance de la population genevoise.

Sur le plan des prestations, le nombre de contrats en phase de rente a légèrement augmenté (+1.4%), avec 6878 contrats, et un volume de rentes versées de 96.0 millions de francs (+1.5% par rapport à 2021). Outre la rente, les prestations peuvent prendre la forme d'un capital, ce qui est souvent le cas dans le 2e pilier avec les transferts de libre passage, par exemple lorsque l'assuré retrouve du travail. Ces prestations ont diminué de 8.1% par rapport à 2021 et se situent à 75.6 millions de francs. Dans 83.9% des cas, il s'agit d'un transfert de libre passage.

Des prestations sur mesure

Les Rentes Genevoises offrent des prestations personnalisées. Elles analysent les besoins spécifiques de chaque client et proposent des solutions adaptées et sécurisées à chaque situation avec les lignes directrices suivantes:

- Compréhension du besoin: en se basant sur la capacité financière du prospect, l'Etablissement propose des produits qui peuvent être financés en francs ou en euros, par des primes uniques ou périodiques, avec une fiscalité adaptée à la situation (3° pilier A, 3° pilier B, Rente certaine ou Police de libre passage). Quel que soit l'âge du preneur d'assurance ou du bénéficiaire, les prestations sont fournies selon le besoin, qu'il s'agisse de financer des études, un voyage, un pont AVS, un congé sabbatique ou de compléter les revenus à la retraite.
- Souplesse: les produits des Rentes Genevoises peuvent faire l'objet d'un rachat ou d'un prêt sur police pour les assurés qui auraient besoin de liquidités à court terme. Les prestations peuvent aussi se combiner pour répondre aux besoins du client, par exemple avec une réversion en faveur du conjoint ou une restitution en faveur des héritiers
- Liberté à l'échéance: de nombreuses options sont offertes à l'échéance, qu'il s'agisse de la prestation, du type de participation aux excédents ou de la désignation de bénéficiaires supplémentaires. Elles permettent d'adapter les prestations aux besoins effectifs du bénéficiaire.

En mettant en place une collaboration systématique et simplifiée avec les Rentes Genevoises, les institutions de prévoyance peuvent faire bénéficier leurs assurés des solutions et avantages développés ci-dessus.

Des risques maîtrisés dans la longévité

_

Grâce à leur expertise, les Rentes Genevoises sont à même de proposer une offre adaptée et sûre pour leurs clients individuels, mais aussi institutionnels, au moyen de conventions ou de contrats d'assurance collective de rente.

Elles offrent ainsi aux caisses de pension leur expérience de sécurisation du patrimoine institutionnel sous forme d'assurance de longévité. Celle-ci soulage définitivement du risque viager les institutions de prévoyance qui doivent ou souhaitent offrir à leurs assurés la possibilité de bénéficier d'une rente viagère. Dans ce domaine, les Rentes Genevoises sont reconnues comme des spécialistes. Le patrimoine institutionnel est géré en toute sécurité.

Les Rentes Genevoises se posent en véritable partenaire, capable d'assurer la pérennité des rentes versées aux pensionnés. Elles contribuent, ainsi, à l'équilibre financier des institutions de prévoyance. Elles assument également l'ensemble de la gestion financière et administrative des rentiers réassurés: relations avec les assurés, versement des prestations, établissement des attestations de rentes, rapport de gestion, expertises actuarielles, etc.

L'Etablissement offre ainsi un savoir-faire unique et bénéficie en plus d'une expérience de plusieurs décennies.

Proximité et relation clientèle

Les Rentes Genevoises sont proches de leurs clients tant par les relations qu'elles entretiennent avec chacun d'entre eux que par leur position géographique, au centre-ville de Genève. Elles y disposent d'un espace dédié et professionnel pour les accueillir, dans des conditions optimales de technologie et de confort (accès aux personnes à mobilité réduite, notamment).

Des solutions technologiques simples et sécurisées permettent aux clients qui le souhaitent de s'entretenir avec leurs conseillers parvisioconférence ou par téléphone. Il est ainsi facile de planifier sa prévoyance et de sécuriser son patrimoine depuis l'endroit de son choix.

L'objectif de l'Etablissement reste de proposer à ses clients une expérience unique et nouvelle en matière de relations. Plusieurs canaux de communication (rendez-vous, courrier, e-mail, téléphone, visioconférence, etc.) sont à disposition pour contacter les Rentes Genevoises. La relation client est aussi facilitée par un accès simple aux éléments essentiels du contrat et par la possibilité de prendre rendez-vous en dehors des heures d'ouverture des locaux. Avec Le Pilier enfin, l'Etablissement offre des prestations d'information ou de formation, via des conférences et des échanges, en présentiel ou à distance, sur différentes thématiques en lien avec la prévoyance. Plus ou moins spécialisées, mais toujours accessibles, ces interventions peuvent aussi se dérouler en entreprise.

Proposer un conseil spécialisé et personnalisé au client dès le premier contact et tout au long de la relation, telle est la démarche commerciale de l'Etablissement. Qu'elle se passe entre professionnels ou auprès de particuliers, elle se veut à la fois moderne et adaptée à chaque situation. Elle intègre les évolutions liées à la transition digitale. Le besoin de contact et de proximité reste toutefois primordial lorsqu'il s'agit de prévoyance. Les conseillers, qui accompagnent leurs clients dans la durée, sont ainsi à même de les recevoir à leur convenance dans les locaux des Rentes Genevoises, même sans rendez-vous, ou de se déplacer chez eux s'ils le souhaitent.

PILIER

R&D et enrichissement du portefeuille de produits

_

L'activité de recherche et développement fait partie intégrante des axes stratégiques de l'Etablissement. Elle allie la création de nouveaux produits à l'optimisation de ceux qui existent déjà. Documentées dans la Stratégie commerciale et intégrant les dernières évolutions dans ce domaine, les activités de R&D s'appuient sur l'analyse régulière des produits offerts en Suisse (veille produits) et des besoins du marché.

Chaque projet d'évolution est soumis à une analyse des risques et à une pesée d'intérêts pour s'assurer de la pertinence des évolutions proposées tout en préservant les avantages pour le client. Un outil de gestion des risques et de la performance est utilisé pour analyser la sensibilité des nouveaux produits aux risques supportés. Les comportements des produits sont ainsi testés selon différents scénarios avant d'être mis sur le marché. C'est grâce à ces approches qu'il est possible d'offrir des solutions qui tiennent leurs promesses et qui s'inscrivent dans la pérennité.

La démarche R&D a permis, en 2022, d'améliorer la lisibilité des contrats et la présentation des frais. Dans le même temps, l'Etablissement a poursuivi sa digitalisation avec une modernisation de son outil et de ses processus de gestion des documents, un nouveau site Internet, la possibilité de prendre rendez-vous en ligne, ainsi qu'une utilisation systématique des outils de récolte et d'analyse de la satisfaction client. L'objectif de ces développements est de dynamiser la relation clients afin de mieux connaître les attentes des Genevoises et des Genevois et de toujours mieux répondre à leurs besoins.

Le travail de développement d'une gamme de produits à taux d'épargne variable s'est poursuivi en 2022. Celle-ci permettra à ceux qui le souhaitent de bénéficier, dès 2023, d'une opportunité de rendement supérieur sur certains contrats.

Canaux de distribution

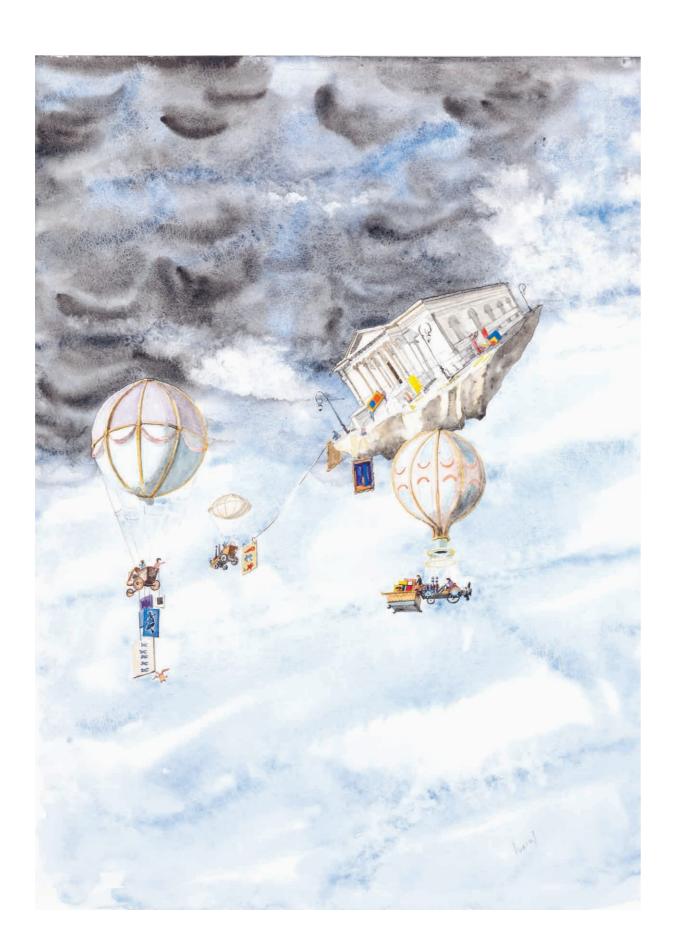
Les Rentes Genevoises s'appuient sur quatre canaux principaux pour distribuer leurs produits: les conseillères et conseillers des Rentes Genevoises, les courtiers, les prescripteurs et le canal Internet.

Les conseillères et les conseillers sont à même de proposer des solutions sur mesure, pour chaque situation. Ils bénéficient en permanence d'une formation sur les produits de l'Etablissement et sur le conseil en sécurisation de patrimoine. Ils sont titulaires de la certification Cicero et suivent régulièrement des formations en assurance et prévoyance. Le label Cicero est un gage de qualité pour un conseil professionnel en assurance et des compétences accréditées par l'Association suisse d'assurances (ASA).

Les courtiers travaillent dans la même optique. Les Rentes Genevoises ont signé des conventions avec plus d'une centaine de partenaires. Cette collaboration se fonde sur la stabilité. Primordiale, la création d'un lien de confiance assure un haut standard de qualité. Les courtiers bénéficient régulièrement de formations et d'informations. Ils disposent d'un outil informatique moderne pour réaliser des offres et propositions, indépendamment des heures d'ouverture des bureaux.

Les prescripteurs sont des partenaires de confiance avec lesquels les Rentes Genevoises entretiennent des relations de longue durée et partagent des valeurs communes. Par ailleurs, l'Etablissement apporte des solutions aux caisses de pension en leur permettant de réduire les risques liés à la longévité.

Le canal Internet permet de contracter en ligne et en toute simplicité des polices de libre passage. Destiné à un produit bien encadré par la loi, ce canal facilite l'accès à tous les avantages déjà proposés par l'Etablissement et permet en quelques clics d'automatiser toute la démarche avec la caisse de pension, sans aucune autre intervention de l'assuré. Il est à noter que les Rentes Genevoises sont le premier établissement de prévoyance de Suisse à proposer un service 100% intégré.



FINANCES

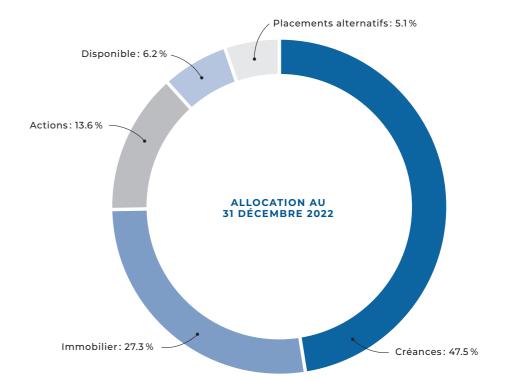
La stratégie prudente implémentée ces dernières Le degré de couverture statutaire a nettement chuté, mais années a permis d'encaisser les chocs qu'ont subis les marchés financiers en 2022. Entre 2018 et 2021, la réserve de fluctuation de valeur était passée de Les différents outils et indicateurs de gestion du risque des placements 2022 est de -135 millions de francs. Il conduit à une utilisation de la réserve de fluctuation de valeur qui passe à 37.0 % de son montant cible.

La performance globale des actifs s'inscrit à -5.7% contre 5.4% en 2021. Les performances annualisées sur cinq, dix et vingt ans sont respectivement de 1.5%, 2.7% et 3.5%. En 2022, la performance du parc immobilier (4.1%) a atténué la contreperformance des actifs cotés.

L'allocation d'actifs et sa gestion sont conformes à la Stratégie financière. Cette allocation respecte également les limites par classes d'actifs fixées dans le Règlement interne de placement.

reste confortable à 108.2%.

46.5% à 80.0% de son montant cible. Le résultat net financier ont permis de conduire de manière adéquate dans un environnement qui a subi des chocs macroéconomiques et géopolitiques radicaux. Leur analyse permet de conclure à une situation financière saine, à une bonne solvabilité et à une gestion des actifs sous contrôle.





COMPTES 2022

COMMENTAIRE GÉNÉRAL SUR LES COMPTES

Les Rentes Genevoises enregistrent leur troisième meilleur volume d'affaires historique et dépassent le cap des 20 000 assurés. Malgré des marchés financiers sous tension, la solvabilité reste bonne et la situation financière est saine au terme de l'exercice 2022, permettant une distribution d'excédents aux assurés.

Bilan

diminue de 6.1% pour s'établir à CHF 2.3 milliards de francs.

Au 31 décembre 2022, la réserve de fluctuation de valeur a été utilisée à hauteur de 171.4 millions de francs, pour s'établir à 150.9 millions de francs à la fin de l'exercice. Le montant des provisions techniques s'établit à 40.5 millions de francs.

Au niveau du passif, les capitaux de prévoyance ont progressé de 1.6% alors qu'à l'actif le total des placements a reculé de 5.5% et se situe désormais à 2.25 milliards de francs.

Au niveau des prestations d'assurance, le montant des rentes versées progresse de 1.5 % pour s'établir à 96.0 millions de francs. Les prestations de sortie, en diminution, totalisent 75.6 millions de francs en 2022.

Dans la conjoncture de 2022, la perte nette des placements, totalement absorbée par la réserve de fluctuation de valeur, atteint 135.0 millions de francs.

Les dépenses pour frais de fonctionnement se montent Al'actif, le total du bilan a été impacté par la conjoncture et à 14.4 millions de francs, signe de la croissance de l'Etablissement.

Utilisation du résultat

La politique et la gestion prudentes mises en place par les Rentes Genevoises depuis plusieurs années leur permettent d'absorber le déficit de 171.4 millions de francs en utilisant la réserve de fluctuation de valeur. Malgré ce mauvais résultat, il a été possible de maintenir une distribution d'excédents, en attribuant 9.1 millions de francs au complément d'excédent et à la revalorisation des rentes.

Compte de résultat

Signe d'une bonne gestion et toujours dans un souci de profit et de sécurité en faveur des assurés, l'utilisation des provisions a été rendue possible grâce aux dotations effectuées les années précédentes.

Le volume des affaires totalise un montant de 180.9 millions de francs, avec des produits traditionnels largement prisés par les assurés.



	Notes	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021		Notes	Au 31.12.2022	Au 31.12
Actif				Passif			
Placements				Dettes			
Disponible		139 646 340	49 689 785	Dettes à court terme sur l'activité Assurance	17	18 090 560	10 7
Créances cotées		522 083 814	476 441 263	Autres dettes à court terme		790 399	6
Créances non cotées	34	549 833 745	785 320 348	Dépôt de la réassurance à long terme		48 439 631	50 5
Immobilier	12	615 636 868	588 519 475				
Actions		307 208 796	360 153 012	Total Dettes		67 320 590	61 94
Placements alternatifs	11	114 083 537	119 723 388				
				Comptes de régularisation passif	18	2 678 083	3 8
Total Placements	10	2 248 493 100	2 379 847 272				
Communes de vé mulavisation a stif				Provisions non techniques	19	484 995	34
Comptes de régularisation actif				Capitaux de prévoyance et Provisions techniques			
Intérêts courus	15	3 059 547	2 981 619				
Impôts anticipés à récupérer		3 295 828	3 827 693	Capitaux de prévoyance Domaine de l'assurance sur la vie			
Autres actifs transitoires	15	566 693	15 612 488				
				Capitaux de prévoyance Assurance collective sur la vie	3, 4	887 714 636	897 5
Total Comptes de régularisation actif		6 922 068	22 421 800	dans le cadre de la prévoyance professionnelle			
				Capitaux de prévoyance Autres assurances sur la vie	3, 4	627 986 957	629 92
Actifs provenant de contrats d'assurance		1 021 522	2 135 799	Capitaux de prévoyance Opérations de capitalisation	3, 4	465 035 564	421 6
Autres actifs				Total Capitaux de prévoyance	2	1 980 737 157	1949 0
				Domaine de l'assurance sur la vie			
Autres créances	16	16 187	25 097				
Immobilisations corporelles et incorporelles	16	408 914	301 177	Provisions techniques			
Total Autres actifs		425 100	326 274	Provision de longévité	20	18 846 262	18 5
				Provision pour renforcement des bases techniques	21	13 105 654	25 20
Total de l'Actif	10	2 256 861 790	2 404 731 144	Provision pour complément d'excédents	22	1900000	7(
				Provision pour bonus d'intérêts	23	645 526	
				Provision pour revalorisation des rentes	24	6 055 950	
				Total Provisions techniques		40 553 393	43 90
				Total Capitaux de prévoyance et Provisions techniques		2 021 290 550	
				Réserve de fluctuation de valeur	9	150 902 714	322 2
				Situation des Fonds			
				Fonds affectés		2 959 693	29
				Fonds d'excédents	25	11 224 504	203
				Excédent en début de période	23	6 622	20 3.
				Résultat de l'exercice		(5 960)	
				TOSULTATE OF FONOTOTOS		(3 3 3 3 3)	
				Excédent en fin de période		14 184 859	23 3

COMPTE DE RÉSULTAT

	Notes	2022	2021	Note	s 2022	2021
Produits Assurance				Dissolution (constitution)		
				Capitaux de prévoyance et Provisions techniques		
Primes Domaine de l'assurance sur la vie						
				Dissolution (constitution)		
Primes Assurance collective sur la vie		71 103 231	106 078 069	Capitaux de prévoyance		
dans le cadre de la prévoyance professionnelle				Domaine de l'assurance sur la vie		
Primes Autres assurances sur la vie		29 867 865	25 872 840			
Primes Opérations de capitalisation		69 127 062	73 600 555	Dissolution (constitution) Capitaux de prévoyance	27 105 832	(5 913 529)
				Assurance collective sur la vie dans le cadre de		
Total Primes Domaine de l'assurance sur la vie		170 098 158	205 551 465	la prévoyance professionnelle		
				Dissolution (constitution) Capitaux de prévoyance	13 853 533	23 107 970
Frais prélevés aux assurés		9 782 460	10 137 825	Autres assurances sur la vie		
				Dissolution (constitution) Capitaux de prévoyance	(40 668 953)	(47 931 672)
Gains (pertes) techniques	26	1003794	1 338 500	Opérations de capitalisation		
Total Produits Assurance		180 884 412	217 027 789	Total Dissolution (constitution) Capitaux de prévoyance	290 412	(30 737 232)
				Domaine de l'assurance sur la vie		
Charges Assurance				Dissolution (constitution) Provisions techniques	(305 000)	(304 573)
Prestations Assurance				Total Dissolution (constitution)	(14 588)	(31 041 805)
				Capitaux de prévoyance et Provisions techniques	,	,
Rentes Domaine de l'assurance sur la vie						
				Autres charges directes liées à l'activité Assurance 2'	7 (4 128 662)	(1 028 333)
Rentes Assurance collective sur la vie dans le cadre		(35 239 018)	(35 524 502)			
de la prévoyance professionnelle				Total Charges Assurance	(175 728 775)	(208 942 176)
Rentes Autres assurances sur la vie		(32 446 967)	(33 370 597)			
Rentes Opérations de capitalisation		(28 339 923)	(25 714 642)	Résultat net Réassurance	(334 001)	486 938
Total Rentes Domaine de l'assurance sur la vie		(96 025 907)	(94 609 741)	Résultat de l'activité Assurance	4 821 636	8 572 551
				(hors Rémunération Capitaux de prévoyance)		
Prestations en capital et Prestations de sortie						
Domaine de l'assurance sur la vie				Rémunération Capitaux de prévoyance		
				Domaine de l'assurance sur la vie		
Prestations en capital et Prestations de sortie	3, 4	(63 436 893)	(66 329 803)			
Assurance collective sur la vie dans le cadre				Rémunération Capitaux de prévoyance Assurance collective	(10 582 893)	(11 470 758)
de la prévoyance professionnelle				sur la vie dans le cadre de la prévoyance professionnelle		
Prestations en capital Autres assurances sur la vie	3, 4	(11 798 892)	(15 829 885)	Rémunération Capitaux de prévoyance	(11 274 022)	(14 131 770)
Prestations en capital Opérations de capitalisation	3, 4	(323 833)	(102 610)	Autres assurances sur la vie		
				Rémunération Capitaux de prévoyance	(4 660 441)	(4 649 127)
Total Prestations en capital et Prestations de sortie		(75 559 618)	(82 262 297)	Opérations de capitalisation		
Domaine de l'assurance sur la vie						
				Total Rémunération Capitaux de prévoyance	(26 517 356)	(30 251 655)
Total Prestations Assurance		(171 585 526)	(176 872 038)	Domaine de l'assurance sur la vie		
				Résultat net de l'activité Assurance	(21 695 720)	(21 679 103)

TABLEAU DE FINANCEMENT

	Notes	2022	2021	2022	2
Placements				Flux des fonds	
Résultat Disponible	14	(274 000)	(279 701)	I. Flux non monétaires	
Résultat Créances cotées	14	(73 155 019)	(5 670 758)	W T Tax Tion Monetaines	
Résultat Créances non cotées	14	(13 797 318)	23 956 996	Résultat net après attributions (5 960)	2
Résultat Immobilier	14	8 587 854	42 003 603	(3 500)	
Résultat Actions	14	(59 288 466)	50 737 383	Charges et produits non monétaires de l'exercice	
Résultat Placements alternatifs	14	2 886 391	11 187 604	Charges et produits non monetaires de rexercice	
Resultat Flacements alternatiis	14	2 000 331	11107 004	Plus-values et moins-values non réalisées sur valeurs mobilières 199 517 694	(27 111 1
Résultat net Placements		(135 040 559)	121 935 126	Plus-values et moins-values non réalisées sur conversion de change (2 370 026)	(13 582 7
Rémunération Fonds affectés		(100 0 10 000)	(159 823)	Plus-values et moins-values non réalisées sur valeurs immobilières 9 746 203	(24 119 3
Nemanoration Fortas arrectes			(133 023)	Amortissement Immobilisations corporelles et incorporelles 197 689	212.2
Autres produits (charges)				Attribution Capitaux de prévoyance 31 639 220	80 406 7
Autres produits (charges)				Attribution Provision de longévité 305 000	3045
Produits (charges) extraordinaires		(43 051)	133 951	Attribution Provision pour renforcement des bases techniques -	25 200 0
Produits (charges) extraordinaries Produits (charges) exercices antérieurs		(205 005)	247 591	Utilisation Provision pour renforcement des bases techniques (12 094 346)	(26 700 00
Produits (charges) exercices afficilied is		(203 003)	247 331	Utilisation Provision pour complément d'excédents (694 492)	(582.78
Total Autros produits (charges)		(248 056)	381 542		(302 / 0
Total Autres produits (charges)		(246 036)	301342	<u> </u>	
Frais de fanctionnement					FF 170 0/
Frais de fonctionnement				()	55 170 00
Danish		(0.2 (0.663)	(6 (5 (350)	Attribution Fonds d'excédents 535	6 960 00
Personnel Constitution of Cons		(7 247 663)	(6 454 158)	Utilisation Fonds d'excédents (8 483 000)	
Honoraires du Conseil d'administration		(222 904)	(177 920)	T + 101	EC 15E 5
Loyer & charges		(872 126)	(887 611)	Total Charges et produits non monétaires de l'exercice 54 892 476	76 157 50
Frais de bureau		(542 836)	(504 559)		
Amortissements	16	(197 689)	(212 207)	Total Flux non monétaires 54 886 516	76 159 5
Informatique		(1 627 818)	(1 421 609)		
Honoraires		(214 937)	(348 542)	II. Flux de fonds provenant des placements	
Communication externe		(1 634 384)	(1 416 956)		
Gouvernance		(1 815 732)	(1744347)	(Augmentation) diminution Créances cotées (128 231 500)	(32 193 54
				(Augmentation) diminution Créances non cotées 212 283 586	(61 737 34
Total Frais de fonctionnement		(14 376 090)	(13 167 911)	(Augmentation) diminution Immobilier (36 863 596)	15 066 3
				(Augmentation) diminution Actions (43 436 793)	24 502 9
Excédent (insuffisance) de produits		(171 360 425)	87 309 830	(Augmentation) diminution Placements alternatifs 33 468 193	(11 360 02
avant dotation (utilisation) réserves				(Augmentation) diminution Infrastructure (22 803 034)	(23 829 72
(Attribution) dissolution	9	171 355 000	(55 170 000)	Total Flux de fonds provenant des placements 14 416 857	(89 551 37
Réserve de fluctuation de valeur					
(Attribution) dissolution	21	-	(25 200 000)	III. Flux de fonds provenant des actifs immobilisés	
Provision pour renforcement des bases techniques			(=======)		
<u> </u>				(Investissements) désinvestissements (305 426)	(211 29
Résultat net à disposition pour la distribution des excédents		(5 425)	6 939 830	Immobilisations corporelles et incorporelles	
Résultat Fonds affectés		-	22 197	Total Flux de fonds provenant des actifs immobilisés (305 426)	(211 29
Attribution Fonds d'excédents	25	(535)	(6 960 000)		,
Solde reporté à nouveau		(5 960)	2 027		

2022 2021

IV. Autres flux de fonds

Variation nette de la trésorerie	89 956 555	(39 336 896)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	139 646 340	49 689 785
Trésorerie et équivalents de trésorerie au ler janvier	49 689 785	89 026 682
Total Flux de fonds (I+II+III+IV)	89 956 555	(39 336 896)
Total Autres flux de fonds	20 958 608	(25 733 756)
(Augmentation) diminution Autres créances	8 911	255 904
(Augmentation) diminution Actifs provenant de contrats d'assurance	1 114 276	149 919
(Augmentation) diminution Autres actifs transitoires	15 045 796	(14 060 021)
(Augmentation) diminution Impôts anticipés à récupérer	531 865	(179 681)
(Augmentation) diminution Intérêts courus	(77 928)	130 698
Augmentation (diminution) Provisions non techniques	137 371	(317 983)
Augmentation (diminution) Comptes de régularisation passif	(1 176 193)	716 493
Augmentation (diminution) Dépôt de la réassurance à long terme	(2 109 018)	(1 640 242)
Augmentation (diminution) Autres dettes à court terme	115 980	(32 520)
sur l'activité Assurance		
Augmentation (diminution) Dettes à court terme	7 367 549	(10 756 323)

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2022

BASE ET ORGANISATION

Forme juridique et but

Les Rentes Genevoises sont régies par une loi les concernant du 3 décembre 1992 et par son règlement d'exécution daté du 11 avril 2018. Les Rentes Genevoises sont un établissement de droit public à but social, indépendant et doté de Art. 2 But la personnalité juridique.

Elles ont pour but essentiel de promouvoir la prévoyance en matière de risque de vieillesse et de longévité en servant ² Les Rentes genevoises peuvent conclure tout contrat individuel des rentes à leurs assurés et exercent leur activité sous la de rentes; de même, elles peuvent conclure tout contrat collecsurveillance de l'Etat de Genève.

Indication des actes et des règlements

Le but est défini à l'article 2 de la Loi concernant les Rentes

- ¹ Les Rentes genevoises ont pour but essentiel de promouvoir la prévoyance en matière de risque de vieillesse et de longévité en servant des rentes à leurs assurés.

L'organisation générale des Rentes Genevoises est fixée, notamment, aux articles 1, 3 et 4 de la Loi concernant les Rentes Genevoises:

Art.1 Institution

- ¹ Sous le nom de Rentes genevoises Assurance pour la vieillesse (ci-après : Rentes genevoises), il est institué une caisse mutuelle d'assurance sous la forme d'un établissement de droit public à but social, indépendant et doté de la personnalité juridique.
- ² Les Rentes genevoises possèdent leur propre patrimoine tel qu'il est défini à l'article 18.
- ³ Les Rentes genevoises sont exonérées d'impôts à l'exception de l'impôt immobilier complémentaire.

Art. 3 Contrôle et garantie

- ¹ Les Rentes genevoises exercent leur activité sous la surveillance de l'Etat de Genève.
- ² Les rentes servies par les Rentes genevoises sont garanties par l'Etat.

Art. 4 Administration et fortune

La gestion, l'administration et la fortune des Rentes genevoises sont indépendantes de celles de l'Etat.

Organes de gestion et droit à la signature

Conseil d'administration

Prénom & nom	Fonction	Autorisation de signature
Dominique Grosbéty	Président	Collective à deux
Nicole Beiner	Vice-présidente	Collective à deux
Caroline Ming Knoll	Membre	Collective à deux
Olivia Bennaïm-Selvi	Membre	-
Eric Breval (jusqu'au 30 septembre 2022)	Membre	-
Gérard Jolimay	Membre	-
Philippe Maeder	Membre	-
Alessia Torricelli Dolfi (depuis le 1er octobre 2022)	Membre	-

Direction

Prénom & nom	Fonction	Autorisation de signature
Pierre Zumwald	Directeur général	Collective à deux
Sophie Balser	Responsable administration	Collective à deux
Laurent Bühlmann	Actuaire responsable	Collective à deux
Philippe Gaud	Responsable	Collective à deux
	investissements et engagements	
Nathalie Geibel (depuis le 1 ^{er} mai 2022)	Responsable immobilier	Collective à deux
Bertrand Loze (depuis le 1er mai 2022)	Responsable juridique et conformité	Collective à deux
Yves Maumary (depuis le 1er mai 2022)	Responsable informatique	Collective à deux
Yves Piccino	Responsable assurance	Collective à deux
Guy Reyfer (depuis le 25 avril 2022)	Secrétaire général	Collective à deux

Experts, organe de contrôle, conseiller et Autorité de surveillance

Autorité de surveillance	Conseil d'Etat de la République et canton de Genève
Organe de révision	BDO SA
Actuaire-conseil externe	Sébastien Brocard (Groupe Mutuel)

ASSURÉS RENTIERS ET ASSURÉS NON-RENTIERS

Le nombre de contrats des assurés rentiers⁴ et des assurés non-rentiers⁵ se répartit comme suit:

dans le cadre de la prévoyance professionnelle

Total

Contrats Non-rentiers Autres assurances sur la vie Contrats Non-rentiers Opérations de capitalisation

	31.12.2022	31.12.2021
Contrats Rentiers Assurance collective sur la vie	2 826	2 801
dans le cadre de la prévoyance professionnelle		
Contrats Rentiers Autres assurances sur la vie	2 952	2 980
Contrats Rentiers Opérations de capitalisation	1 100	1000
Contrats Non-rentiers Assurance collective sur la vie	6 853	6 810
dans le cadre de la prévoyance professionnelle		
Contrats Non-rentiers Autres assurances sur la vie	5 888	5 724
Contrats Non-rentiers Opérations de capitalisation	655	616
Total	20 274	19 931
Le nombre de nouveaux contrats ⁶ par catégorie est le suivant :		
	2022	2021
Contrats Rentiers Assurance collective sur la vie	64	90
dans le cadre de la prévoyance professionnelle		
Contrats Rentiers Autres assurances sur la vie	22	13
Contrats Rentiers Opérations de capitalisation	37	62
Contrats Non-rentiers Assurance collective sur la vie	651	803

473

134

1381

495

127

1590

NATURE DE L'APPLICATION ET BUT

Conditions pour être assuré aux Rentes Genevoises

Les personnes qui entrent dans une catégorie ci-dessous peuvent conclure un contrat d'assurance auprès des Rentes Genevoises:

- Personnes habitant dans le canton de Genève
- Personnes travaillant dans le canton de Genève
- Personnes originaires de Genève

De même, les entreprises ayant leur siège dans le canton de Genève ou un lien économique avec celui-ci peuvent conclure un contrat d'assurance auprès de l'Etablissement.

Principales catégories de produits

Les produits des Rentes Genevoises sont des prestations versées sous forme de rentes de vieillesse. La longévité est le principal risque assuré.

En ce qui concerne le Domaine de l'assurance sur la vie, les variantes ci-dessous sont proposées. Certaines peuvent être combinées.

Les produits proposés sont :

- Réassurance des rentiers des caisses de pension
- Polices de libre passage
- 3^e pilier A
- 3^e pilier B
- Rente certaine
- Rente viagère ou rente temporaire
- Rente avec ou sans restitution du solde du capital aux héritiers
- 1 ou 2 personne(s) assurée(s)
- Rente versée immédiatement ou après un délai défini (différé)
- Epargne classique

Financement, méthode de financement

Le financement des prestations des Rentes Genevoises est assuré par les primes versées par les assurés et le rendement de la fortune.

Garantie de l'Etat

_

Les rentes servies sont garanties par l'Etat, selon l'article 3 de la Loi concernant les Rentes Genevoises.

⁴ Un assuré rentier est un assuré qui perçoit des rentes de la part des Rentes Genevoises.

 $^{^{-5}}$ Un assuré non-rentier est un assuré qui détient une police d'assurance différée qui n'est pas encore arrivée à échéance.

⁶ Un nouveau contrat se détermine par une date d'effet comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année sous revue.

PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, PERMANENCE

Présentation des comptes selon les normes Swiss GAAP RPC

Les comptes au 31 décembre 2022 des Rentes Genevoises ont été établis et sont présentés conformément aux normes Swiss GAAP RPC.

Afin d'assurer une meilleure lisibilité et transparence des documents, les Rentes Genevoises se sont inspirées de la norme Swiss GAAP RPC 26 (présentation des comptes des institutions de prévoyance), en substitution de la Les Prêts à des collectivités publiques, les Prêts hypothénorme Swiss GAAP RPC 3, pour la présentation des comptes et de l'annexe aux comptes, en accord avec l'Autorité de surveillance.

Principes d'évaluation et de présentation des comptes

Les détails chiffrés présentés dans l'annexe aux comptes annuels sont arrondis au franc le plus proche, raison pour laquelle des écarts d'arrondis peuvent être constatés dans lestotaux

Tous les chiffres présentés sont en francs suisses, sauf indication contraire.

Le compte de liquidités Collatéral déposé chez la banque dépositaire pour les opérations à terme a été reclassé en 2022 dans le disponible à l'actif du bilan (passif transitoire en 2021). Les chiffres comparatifs 2021 ont été retraités en conséquence, sans impact sur le résultat et le total du bilan.

Actifs

L'évaluation des actifs se fait à la valeur de marché ou à la VNI à la date du bilan. Font exception à cette règle les Créances non cotées, les Immeubles de placements et les Placements alternatifs.

Placements

L'évaluation des fonds de placement détenus repose sur les valeurs nettes d'inventaire (VNI) à la date du bilan. Les plus ou moins-values résultant des réévaluations annuelles pour dresser le bilan sont comptabilisées séparément afin de les distinguer des gains ou pertes sur les titres vendus en cours d'exercice, opérations initiant un flux de trésorerie.

Chaque catégorie de placement comprend les liquidités et les positions des titres qui lui sont rattachés.

Disponible

58

Le Disponible est porté au bilan à sa valeur nominale.

Les Créances cotées sont évaluées à la valeur nette d'inventaire de leurs véhicules de placements à la date du bilan.

Créances non cotées

Les Créances non cotées comprennent les Prêts à des collectivités publiques, les Crédits de construction, les Prêts hypothécaires suisses, les Prêts à des entreprises étrangères et les Insurance-linked securities.

caires suisses et les Crédits de construction sont évalués à leur valeur nominale. Les Prêts à des entreprises étrangères et les Insurance-linked securities sont évalués à la valeur nette d'inventaire de leurs véhicules de placements à la date du bilan.

Immobilier

L'Immobilier indirect est évalué à la valeur nette d'inventaire de ses véhicules de placements à la date du bilan.

Pour l'Immobilier direct, l'estimation des Immeubles de placements est basée sur une valeur DCF7 (Discounted Cash Flow) en appliquant un taux d'actualisation indépendant défini par le CIFI (Centre d'information et de formation immobilière SA).

Pour les immeubles qui n'ont pas été sujets à des dépenses d'investissement pour extension ou remplacement, les variations de valeur entre deux exercices sont directement enregistrées dans le Résultat Immeubles de placements.

Pour les immeubles qui ont été sujets à des dépenses d'investissement pour extension ou remplacement, l'ajustement à la valeur fournie par le CIFI s'opère en deux étapes:

- Les dépenses d'investissement pour extension ou remplacement viennent en augmentation de la valeur d'achat des immeubles, car elles améliorent l'intérêt économique de ces derniers.
- L'adaptation à la valeur fournie par le CIFI s'effectue par la suite, par l'intermédiaire du Résultat Immeubles de placements.

Les Rentes Genevoises occupent, dans le cadre de leur activité, un immeuble à la place du Molard dont elles sont propriétaires. Un loyer correspondant au prix du marché est décompté pour l'usage des locaux. Cet immeuble est ainsi considéré comme un immeuble de rendement au sens des Swiss GAAP RPC.

Actions

Les Actions sont évaluées à la valeur nette d'inventaire de leurs véhicules de placements à la date du bilan.

Placements alternatifs

Les Placements alternatifs comprennent les Titres et participations dans des sociétés non cotées, l'Infrastructure et les Fonds alternatifs.

Les Titres et participations dans des sociétés non cotées sont portés au bilan à la valeur nette d'inventaire à la date du bilan pour le Private Equity et à leur valeur d'acquisition pour les Participations dans des sociétés non cotées. Cependant, pour ces dernières, en cas de baisse de valeur, les corrections correspondantes sont prises en compte dans l'évaluation.

L'Infrastructure et les Fonds alternatifs sont évalués à la valeur nette d'inventaire de leurs véhicules de placements à la date du bilan.

Monnaies étrangères

Les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au taux de change effectif. Les actifs et les passifs en monnaies étrangères figurent au bilan au taux de change de fin d'année (cours de la banque dépositaire):

Devises	Unité	Cours CHF	Cours CHF
		31.12.2022	31.12.2021
CAD	1	0.68283	0.72134
CZK	100	4.08801	4.16965
DKK	100	13.27810	13.93136
EUR	1	0.98741	1.03616
GBP	1	1.11290	1.23411
HKD	1	0.11854	0.11687
HUF	100	0.24658	0.28113
ILS	1	0.26221	0.29275
JPY	100	0.70120	0.79124
KRW	100	0.07317	0.07665
MXN	100	4.74772	4.45223
MYR	1	0.21003	0.21871
NOK	100	9.39192	10.33250
NZD	1	0.58515	0.62383
PLN	100	21.09304	22.60704
RUB	100	0.03090	1.21476
SEK	100	8.87950	10.06370
SGD	1	0.68982	0.67586
TWD	100	3.01020	3.29327
USD	1	0.92520	0.91116
ZAR	1	0.05438	0.05709

Les pertes ou bénéfices de change qui en résultent sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Comptes de régularisation actif

Les Comptes de régularisation actif sont évalués en fonction du principe de la délimitation périodique des charges et produits sur l'exercice concerné.

Intérêts courus

Ce poste comprend les intérêts courus à la date du bilan des placements.

Impôts anticipés à récupérer

Ce poste comprend les impôts anticipés récupérables auprès de l'Administration fédérale des contributions.

Autres actifs transitoires

Ce poste comprend les charges payées d'avance, les produits à recevoir, les investissements en cours et les comptes ouverts pour la gestion des polices en déshérence à la date du bilan.

Actifs provenant de contrats d'assurance

Ce poste comprend les créances liées à l'activité Assurance. Elles sont portées au bilan à la valeur nominale, déduction faite, le cas échéant, de corrections de valeurs spécifiques.

Autres actifs

Autres créances

Les Autres créances sont portées au bilan à la valeur nominale, déduction faite, le cas échéant, de corrections de valeurs spécifiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les amortissements tiennent compte de la durée de vie estimée de chaque catégorie d'immobilisation et sont calculés de façon linéaire à partir des valeurs d'acquisition et du mois de comptabilisation.

Mobilier de bureau	5ans
Machines et matériel	5 ans
Installations	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels informatiques	3 ans
Logicieis informatiques	

⁷ La valeur DCF est la valeur, à la date de l'évaluation, des encaissements et des décaissements futurs découlant de la possession du bien ou, plus techniquement, comme la valeur actualisée des cash-flows futurs

Passifs

L'évaluation des passifs se fait à la valeur nominale à la date du bilan.

Dettes

Dettes à court terme sur l'activité Assurance

Les Dettes à court terme sur l'activité Assurance sont portées au bilan à leur valeur nominale. La comptabilisation implique l'enregistrement de factures correspondant à des livraisons de prestations réalisées à la date de clôture.

Autres dettes à court terme

Les Autres dettes à court terme sont portées au bilan à leur valeur nominale. La comptabilisation implique l'enregistrement de factures correspondant à des livraisons de prestations réalisées à la date de clôture.

Dépôt de la réassurance à long terme

Selon les modalités de la convention de réassurance de longévité, le montant des capitaux de prévoyance de réassurance reste en dépôt aux Rentes Genevoises (dépôt de réassurance) contre la rémunération du taux technique des polices plus une marge en faveur du réassureur.

Comptes de régularisation passif

Les Comptes de régularisation passif sont évalués en fonction du principe de la délimitation périodique des charges et des produits sur l'exercice concerné.

Provisions non techniques

Les Provisions non techniques sont estimées sur la base des engagements connus à la date de clôture. Seuls les engagements probables liés à des obligations juridiques ou implicites dont l'origine est antérieure à la date de clôture sont comptabilisés.

Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Capitaux de prévoyance

Domaine de l'assurance sur la vie Assurance collective sur la vie dans le cadre de la prévoyance professionnelle

Les capitaux de prévoyance Assurance collective sur la vie dans le cadre de la prévoyance professionnelle, sauf ceux relatifs aux polices de libre passage, sont composés par:

Capitaux de prévoyance pour les rentiers

Ils sont calculés selon les bases techniques suivantes:

Bases techniques	Pour les polices conclues
EVK 2000	avant le 1er janvier 2013
LPP 2010 (2013)	du 1 ^{er} janvier 2013
	au 31 décembre 2013
LPP 2010 (2014)	du 1 ^{er} janvier 2014
	au 31 décembre 2014
LPP 2010 (2015)	du 1 ^{er} janvier 2015
	au 31 décembre 2015
LPP 2010 (2016)	du 1 ^{er} janvier 2016
	au 31 décembre 2016
LPP 2015 (2017)	du 1 ^{er} janvier 2017
	au 31 décembre 2017
LPP 2015 (2018)	du 1 ^{er} janvier 2018
	au 31 décembre 2018
LPP 2015 (2019)	du 1 ^{er} janvier 2019
	au 31 décembre 2019
LPP 2015 (2020)	du 1 ^{er} janvier 2020
	au 31 décembre 2020
LPP 2015 (2021)	du 1 ^{er} janvier 2021
	au 31 décembre 2021
LPP 2020 (2022)	du l ^{er} janvier 2022
	au 31 décembre 2022

Les taux techniques appliqués pour les polices en CHF sont les suivants:

Taux techniques appliqués	Pour les polices en CHF conclues
1.75%	avant le 1 ^{er} janvier 2014
1.50 %	à partir du l ^{er} janvier 2014
1.25 %	à partir du 1 ^{er} octobre 2015
1.00 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2016
0.80%	à partir du 1 ^{er} octobre 2016
0.60 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2017
0.50 %	à partir du l ^{er} janvier 2020
0.75%	à partir du 1 ^{er} juillet 2022

Les taux techniques appliqués pour les polices en EUR sont les suivants

Taux techniques	Pour les polices	
appliqués en EUR conc		
2.25%	avant le 1 ^{er} octobre 2015	
2.00%	à partir du 1 ^{er} octobre 2015	
1.75%	à partir du 1 ^{er} janvier 2016	
1.60 %	à partir du 1 ^{er} octobre 2016	
1.40%	à partir du 1 ^{er} janvier 2017	
1.10 %	à partir du l ^{er} janvier 2020	
0.50%	à partir du l ^{er} octobre 2020	
0.75%	à partir du l ^{er} iuillet 2022	

Epargne constituée 2º pilier

Ce montant correspond aux capitaux de prévoyance des rentes différées de retraite de 2° pilier au 31 décembre.

Capitaux de prévoyance de la réassurance

Ce montant, en déduction dans les engagements à long terme, correspond pour l'essentiel aux capitaux de prévoyance liés à la convention de réassurance de longévité (Scor).

Capitaux de prévoyance Domaine de l'assurance sur la vie Autres assurances sur la vie

et Opérations de capitalisation

Taux techniques

Les capitaux de prévoyance Autres assurances sur la vie et Opérations de capitalisation, auxquels s'ajoutent ceux relatifs aux polices de libre passage, sont composés par:

Capitaux de prévoyance pour les rentiers

Ils sont évalués en utilisant les bases techniques suivantes:

- ERM/ERF 2002 RG pour les polices conclues jusqu'au 31.12.2002
- ERM2001-2005 pour les polices conclues jusqu'au 31.05.2019
- ER/RG_2019 pour les polices conclues à partir du 01.06.2019

Le taux technique applicable est égal au taux technique du tarifau moment de la souscription mais au plus à 2.25 %.

Les taux techniques appliqués pour les polices en CHF sont les suivants:

Pour les polices

appliqués	en CHF conclues
2.25%	avant le 1er janvier 2013
1.60 %	à partir du l ^{er} janvier 2013
1.40 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2014
1.20 %	à partir du l ^{er} octobre 2015
1.00 %	à partir du l ^{er} janvier 2016
	pour les Opérations de capitalisation
	et à partir du 1 ^{er} avril 2016
	pour les Autres assurances sur la vie
0.80%	à partir du l ^{er} octobre 2016
0.60 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2017
0.50 %	à partir du l ^{er} janvier 2020
0.75 %	à partir du l ^{er} juillet 2022

Les taux techniques appliqués pour les polices en EUR sont les suivants:

Taux techniques	Pour les polices
appliqués	en EUR conclues
2.25%	avant le 1 ^{er} janvier 2013
2.40 %	à partir du 1 ^{er} janvier 2013
2.20%	à partir du 1 ^{er} janvier 2014
2.00%	à partir du 1 ^{er} octobre 2015
1.80 %	à partir du 1 ^{er} avril 2016
1.60 %	à partir du 1 ^{er} octobre 2016
1.40%	à partir du 1 ^{er} janvier 2017
0.50%	à partir du l ^{er} octobre 2020
0.75%	à partir du 1 ^{er} juillet 2022

Epargne constituée

Ce montant correspond au cumul des soldes des comptes épargne au 31 décembre.

Capitaux de prévoyance de la réassurance

Ce montant, en déduction dans les engagements à long terme, correspond pour l'essentiel aux capitaux de prévoyance liés à la convention de réassurance de longévité.

Provision de longévité

La Provision de longévité est prévue pour les changements futurs des bases techniques et/ou pour le financement du coût de la longévité à chaque exercice comptable.

Provision pour renforcement des bases techniques

La Provision pour renforcement des bases techniques est prévue pour financer le coût d'une modification des bases techniques appliquée aux capitaux de prévoyance.

Provision pour complément d'excédents

Le complément d'excédents est une forme de participation aux bénéfices des Rentes Genevoises et son montant est versé avec la rente contractuelle. Il n'est pas garanti et 3 Les rentes versées en monnaies étrangères peuvent faire l'objet dépend des résultats de l'Etablissement. Le montant global de distribution des compléments d'excédents est mis en provision chaque année suite à une décision du Conseil d'administration, sur proposition de la Direction.

Provision pour bonus d'intérêts

Le bonus d'intérêts est une forme de participation aux bénéfices des Rentes Genevoises et son taux est additionné au taux de rémunération des polices différées. Il n'est pas garanti et dépend des résultats de l'Etablissement. Le montant global de distribution du bonus d'intérêts est mis en provision chaque année suite à une décision du Conseil d'administration, sur proposition de la Direction.

Provision pour revalorisation des rentes

La Loi concernant les Rentes Genevoises définit la base pour la revalorisation des rentes, soit :

Art.13 Revalorisation

- Les années impaires, les prestations servies par les Rentes genevoises à leurs assurés sont revalorisées, pour autant qu'elles aient été versées une année au moins.
- ² La revalorisation accordée est fondée, sous réserve de l'alinéa 3 du présent article, sur la moyenne de l'augmentation de l'indice genevois des prix à la consommation enregistrée au cours des 2 années précédentes.
- ³ L'importance de la revalorisation, déterminée par un calcul actuariel, dépend de la réserve de revalorisation existante.

Le Règlement d'exécution de la loi concernant les Rentes Genevoises apporte un complément concernant la revalorisation des rentes, soit:

Art. 18 Affectation des excédents d'exercice

- Si, après constitution de la réserve mathématique, destinée à garantir le service des rentes, il subsiste un excédent d'exercice, celui-ci est affecté sur proposition de la direction générale et après décision du conseil d'administration, selon les besoins d'équilibre de gestion à long terme des Rentes genevoises.
- ² Afin d'assurer la stabilité financière et l'équilibre de la structure du patrimoine des Rentes genevoises, le conseil d'administration peut constituer ou dissoudre les autres réserves, y compris la provision pour revalorisation des rentes.

Art. 19 Revalorisation des rentes

¹ La provision pour revalorisation des rentes est alimentée ou dissoute selon les résultats des Rentes genevoises. Le conseil d'administration décide, selon les modalités prévues par le rèalement interne en matière de réserves, solvabilité, participation aux excédents et revalorisation des rentes, à l'issue de chaque exercice annuel, du montant pouvant être attribué ou dissous de la provision.

- ² La provision pour revalorisation n'est constituée que pour les rentes libellées en francs suisses et dont la revalorisation n'a pas été exclue contractuellement.
- de dispositions contractuelles spécifiques relatives à leur adaptation en cours de versement. Celle-ci ne peut intervenir que dans les limites des provisions constituées à cet effet, alimentées et dissoutes selon les résultats des Rentes genevoises.

Art. 20 Exclusion de la revalorisation ordinaire des rentes

- ¹ Le conseil d'administration est en droit de renoncer, pour une période déterminée ou indéterminée, à revaloriser les rentes :
- a) découlant d'un contrat collectif, si celui-ci prévoit l'exclusion d'une telle revalorisation en raison du tarif d'assurance préférentiel concédé à sa conclusion :
- b) découlant de contrats individuels, lorsaue ceux-ci prévoient le paiement d'un complément d'excédents
- non garanti en lieu et place de cette revalorisation; c) découlant de contrats libellés en devises étrangères;
- d) si les réserves sont insuffisantes:
- e) dans les cas prévus par le règlement interne en matière
- de réserves, solvabilité, participation aux excédents et revalorisation des rentes.
- ² La stratégie et les principes y relatifs figurent dans un règlement interne.

Réserve de fluctuation de valeur

La Réserve de fluctuation de valeur a pour objectif de couvrir les risques inhérents aux investissements de l'Etablissement pour assurer sa solvabilité.

Valeur cible de la Réserve de fluctuation de valeur

La valeur cible de la Réserve de fluctuation de valeur est recalculée chaque année au moment du bouclement des comptes. Elle est basée sur une méthodologie revue par l'Actuaire-conseil externe.

Politique d'allocation à la Réserve de fluctuation de valeur

La Réserve de fluctuation de valeur est dotée ou utilisée par décision du Conseil d'administration sur proposition de la Direction. Le Comité des risques formule des recommandations à la Direction.

Fonds

Les Fonds sont constitués des Fonds affectés, du Fonds d'excédents, de l'Excédent en début de période et du Résultat de l'exercice.

Le Fonds d'excédents permet le lissage de la distribution des excédents aux assurés. Ce fonds est alimenté par utilisation du résultat. Le Fonds d'excédents alimente ensuite la Provision pour complément d'excédents, la Provision pour bonus d'intérêts et/ou la Provision pour revalorisation des rentes. Le fonctionnement du Fonds d'excédents est défini par un règlement ad hoc.



1. Nature de la couverture des risques, réassurances

Les Rentes Genevoises ont conclu le 1er janvier 1999 avec la société Gerling Global (aujourd'hui Scor) une convention de réassurance qui couvre le risque de longévité pour une partie des Capitaux de prévoyance des assurés rentiers.

Le principe de cette convention est le suivant:

- Contre le paiement d'une prime unique, le réassureur rembourse le montant des rentes versées par les Rentes Genevoises au-delà d'un montant déterminé pour les rentiers ayant dépassé un âge fixé.

La convention a été résiliée au 31 décembre 2002, mais continue à couvrir les engagements pris jusqu'à cette date.

2. Capitaux de prévoyance

Total Capitaux de prévoyance	1 980 737 157	1949 097 937
Réassurance Autres assurances sur la vie	(17 890 879)	(19 507 995)
dans le cadre de la prévoyance professionnelle	(17.000.070)	(30.505.005)
Réassurance Assurance collective sur la vie	(30 548 752)	(31 040 654)
Opérations de capitalisation		
Capital de couverture pour les non-rentiers	195 294 032	177 092 489
Autres assurances sur la vie		
Capital de couverture pour les non-rentiers	247 072 286	244 546 649
Assurance collective sur la vie dans le cadre de la prévoyance professionnelle	9	
Capital de couverture pour les non-rentiers	469 653 561	476 503 162
Opérations de capitalisation		
Capital de couverture pour les rentiers	269 741 533	244 541 492
Autres assurances sur la vie		
Capital de couverture pour les rentiers	398 805 550	404 890 620
de la prévoyance professionnelle		
Assurance collective sur la vie dans le cadre		
Capital de couverture pour les rentiers	448 609 827	452 072 175
	31.12.2022	31.12.2021

3. Evolution et rémunération des capitaux de prévoyance rentiers

Capital de couverture pour les assurés rentiers Assurance collective sur la vie dans le cadre de la prévoyance professionnelle

	2022	2021
Solde Capital de couverture au l ^{er} janvier	452 072 175	437 172 450
Différence de change Capital de couverture au ler janvier	(1 949 562)	(1 649 563)
Utilisation Provision pour complément d'excédents	96 607	85 938
Utilisation Provision pour renforcement des bases techniques	6 052 567	16 791 934
Transformation Différées en Immédiates	14 922 623	20 891 247
Rentes versées	(35 410 621)	(35 679 905)
Prestations de sortie (rachats)	(581 185)	(912 107)
Prestations de sortie (décès)	(776 842)	(184 975)
Primes brutes encaissées	4 341 010	6 831 159
Frais prélevés	(1 214 720)	(1 365 696)
Attribution Provision de longévité	(1 214 720)	304 574
Intérêts techniques	8 251 139	8 673 710
(Gain) perte technique	3 351 751	476 725
Ajustement	669 606	636 684
Total Capital de couverture pour les assurés rentiers	448 609 827	452 072 175
Assurance collective sur la vie dans le cadre		
de la prévoyance professionnelle		

Capital de couverture pour les assurés rentiers Autres assurances sur la vie

Autres assurances sur la vie		
	2022	202
Solde Capital de couverture au 1 ^{er} janvier	404 890 620	410 258 215
Différence de change Capital de couverture au 1er janvier	(813 877)	(697 751)
Utilisation Provision pour complément d'excédents	158 715	150 134
Utilisation Provision pour renforcement des bases techniques	5 621 621	9 627 333
Transformation Différées en Immédiates	13 420 031	11 861 79
Rentes versées	(32 605 681)	(33 520 731)
Prestations de sortie (rachats)	(272 519)	
Prestations de sortie (décès)	(1 128 093)	(2 444 724)
Primes brutes encaissées	6 988 224	4 396 909
Frais prélevés	(1 256 367)	(1141182)
Intérêts techniques	7 431 027	8 279 36
(Gain) perte technique	(4 141 947)	(2 113 376)
Ajustement	513 797	234 64
Total Capital de couverture pour les assurés rentiers	398 805 550	404 890 620
Autres assurances sur la vie		

	2022	2021
Solde Capital de couverture au 1 ^{er} janvier	244 541 492	217 641 518
Utilisation Provision pour complément d'excédents	442 313	346 712
Utilisation Provision pour renforcement des bases techniques	420 158	280 733
Transformation Différées en Immédiates	34 662 240	29 029 666
Rentes versées	(28 782 236)	(26 061 354)
Primes brutes encaissées	16 681 475	22 470 913
Frais prélevés	(1 257 170)	(1609443)
Intérêts techniques	2 641 529	2 725 658
Ajustement	391 731	(282 911)
Total Capital de couverture pour les assurés rentiers	269 741 533	244 541 492
Opérations de capitalisation		

4. Evolution et rémunération des capitaux de prévoyance des assurés non-rentiers

Capital de couverture pour les assurés non-rentiers Assurance collective sur la vie dans le cadre de la prévoyance professionnelle

	2022	2021
Solde Capital de couverture au ler janvier	476 503 162	459 165 301
Transformation Différées en Immédiates	(14 922 623)	(20 891 247)
Prestations de sortie (rachats)	(61 590 406)	(64 556 261)
Prestations de sortie (décès)	(488 460)	(676 459)
Primes brutes encaissées	67 759 167	100 600 691
Frais prélevés	(720 448)	(918 675)
Intérêts sur l'épargne	3 179 748	3 416 208
(Gain) perte technique	(66 578)	363 605
Total Capital de couverture pour les assurés non-rentiers	469 653 561	476 503 162
Assurance collective sur la vie dans le cadre		
de la prévoyance professionnelle		

Capital de couverture pour les assurés non-rentiers Autres assurances sur la vie

	2022	2021
Solde Capital de couverture au 1 ^{er} janvier	244 546 649	243 434 973
Différence de change Capital de couverture au 1 ^{er} janvier	(187 953)	(279 332)
Transformation Différées en Immédiates	(13 420 031)	(11 861 791)
Prestations de sortie (rachats)	(9 664 544)	(12 976 330)
Prestations de sortie (décès)	(733 736)	(408 830)
Primes brutes encaissées	24 296 385	22 851 752
Frais prélevés	(2 598 065)	(2 699 074)
Intérêts sur l'épargne	5 469 167	5 643 032
Résultat part financière à base de fonds	(942148)	907 705
(Gain) perte technique	306 563	(65 454)
Total Capital de couverture pour les assurés non-rentiers	247 072 286	244 546 649
Autres assurances sur la vie		

Capital de couverture pour les assurés non-rentiers Opérations de capitalisation

2022	2021
Solde Capital de couverture au 1er janvier 177 092 489	153 207 626
Transformation Différées en Immédiates (34 662 184)	(29 029 666)
Prestations de sortie (rachats) (323 833)	(102 610)
Primes brutes encaissées 53 965 321	53 033 693
Frais prélevés (2 610 534)	(1 768 047)
Intérêts sur l'épargne 1832 773	1 751 492
Total Capital de couverture pour les assurés non-rentiers 195 294 032 Opérations de capitalisation	177 092 489
5. Capitaux réassurés	
2022	2021
Réassurance Assurance collective sur la vie (30 548 752)	(31 040 654)
dans le cadre de la prévoyance professionnelle	
Réassurance Autres assurances sur la vie (17 890 879)	(19 507 995)
Total Capitaux réassurés (48 439 631)	(50 548 649)

6. Expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été effectuée au mois de février 2023 pour les comptes bouclés au 31 décembre 2022 et présente un degré de couverture de 108.2 %.

7. Degré de couverture

	31.12.2022	31.12.2021
Total de l'Actif	2 256 861 790	2 404 731 144
Dettes et Provisions non techniques	(70 483 667)	(66 147 978)
Fortune à disposition pour couvrir les	2 186 378 123	2 338 583 166
engagements réglementaires		
Capitaux de prévoyance et Provisions techniques nécessaires	2 021 290 550	1 993 006 642
Degré de couverture	108.2 %	117.3 %
(Fortune à disposition par rapport aux capitaux engagés)		

8. Organisation de l'activité de placement

Le Conseil d'administration est la haute autorité des Rentes Genevoises et valide à ce titre la Stratégie de l'Etablissement.

Deux commissions, émanant du Conseil d'administration, suivent la conduite des placements:

- La Commission de placement est responsable du suivi des actifs mobiliers (y compris les fonds immobiliers).
- La Commission immobilière est responsable du suivi du patrimoine immobilier.

La Direction applique les décisions du Conseil d'administration et de ses commissions.

9. Objectifs et calcul de la Réserve de fluctuation de valeur

Une Réserve de fluctuation de valeur est constituée au passif du bilan pour assurer certains risques, dont principalement la variation des cours sur les placements.

de fluctuation de valeur cible		
Pourcentage par rapport à la Réserve	37.0 %	80.0 %
Excédent (insuffisance) Réserve de fluctuation de valeur	(256 934 808)	(80 518 693)
Valeur cible Réserve de fluctuation de valeur	407 837 522	402 776 407
Réserve de fluctuation de valeur	150 902 714	322 257 714
Attribution (dissolution) due au résultat	(171 355 000)	55 170 000
Solde Réserve au 1 ^{er} janvier	322 257 714	267 087 714
	2022	2021

10. Présentation des placements par catégorie

		31.12.2022		31.12.2021
Disponible	139 646 340	6.19 %	49 689 785	1.99 %
Disponible en francs suisses	137 541 342	6.09 %	48 210 661	1.92 %
Disponible en monnaies étrangères	2104998	0.09 %	1 479 125	0.06%
Créances cotées	522 083 814	23.13 %	476 441 263	19.83 %
Créances non cotées	549 833 745	24.36 %	785 320 348	32.68 %
Prêts à des collectivités publiques suisses	159 053 424	7.05 %	290 568 419	12.09 %
Prêts hypothécaires suisses	75 412 216	3.34 %	77 592 950	3.23 %
Prêts à des entreprises étrangères	239 461 336	10.61 %	314 919 346	13.11 %
Insurance-linked securities	75 906 769	3.36 %	102 239 633	4.26 %
Immobilier	615 636 868	27.28 %	588 519 475	24.49 %
Immeubles de placements	568 378 000	25.18 %	527 124 000	21.94 %
Fonds de placements immobiliers	47 258 868	2.09 %	61 395 475	2.56 %
Actions	307 208 796	13.61 %	360 153 012	14.99 %
Actions suisses	114 340 817	5.07 %	150 520 040	6.26 %
Actions internationales	192 867 979	8.55 %	209 632 972	8.72 %
Placements alternatifs	114 083 537	5.05 %	119 723 388	4.98%
Private Equity	43 304 030	1.92 %	38 609 402	1.61 %
Participations dans des sociétés non cotées	10 716 412	0.47 %	16 660 829	0.69 %
Fonds alternatifs	153 490	0.01%	28 024 928	1.17 %
Infrastructure	59 909 605	2.65 %	36 428 229	1.52 %
Total Placements	2 248 493 100	99.63 %	2 379 847 272	98.96%
Comptes de régularisation actif	6 922 068	0.31%	22 421 800	0.93%
Intérêts courus	3 059 547	0.14 %	2 981 619	0.12 %
Impôts anticipés à récupérer	3 295 828	0.15 %	3 827 693	0.16 %
Autres actifs transitoires	566 693	0.03 %	15 612 488	0.65 %
Actifs provenant de contrats d'assurance	1 021 522	0.05%	2 135 799	0.09 %
Autres actifs	425 100	0.02 %	326 274	0.01%
Autres créances	16 187	0.00 %	25 097	0.00%
Immobilisations corporelles et incorporelles	408 914	0.02 %	301 177	0.01 %
Total au bilan	2 256 861 790	100.00%	2 404 731 144	100.00 %

11. Placements alternatifs

	31.12.2022	31.12.2021
Delivers Faviley	/7.70 / 070	70.600.402
Private Equity	43 304 030	38 609 402
Participations dans des sociétés non cotées	10 716 412	16 660 829
Fonds alternatifs	153 490	28 024 928
Infrastructure	59 909 605	36 428 229
Total Placements alternatifs	114 083 537	119 723 388
Private Equity		
Private Equity		
	31.12.2022	31.12.2021
BlackRock LTPC		
0.74 % du fonds	37 823 030	31 382 785
Eclosion2 & Cie SCPC		
700 Commandites	70 000	70 000
291 Commandites	29 100	29 100
Investissement capital complémentaire	5 381 900	7 127 517
Total Private Equity	43 304 030	38 609 402

Participations dans des sociétés non cotées

	31.12.2022	31.12.2021
10.07 % Fondation Arc-en-Ciel		
190 parts à CHF 10 000		11 031 130
140 parts à CHF 10 000	8 070 560	
16.54 % Epona – Société coopérative mutuelle		
d'assurance générale des animaux		
10 000 parts à CHF 37.50		375 000
10 000 parts à CHF 9.45	94 500	
8.74 % Radio Lac SA		
549 actions de valeur nominale de CHF 125	73 730	73 730
100 % Axiomtec Software SA		
260 000 actions de valeur nominale de CHF 10	2 005 969	4 505 969
Avance c/c actionnaire	211 653	415 000
Prêts d'actionnaire	160 000	160 000
100 % EVEXP SA		
1000 actions de valeur nominale de CHF 100	100 000	100 000
Total Participations dans des sociétés non cotées	10 716 412	16 660 829

Fondation Arc-en-Ciel

La Fondation Arc-en-Ciel est depuis 2019 en Fondation de placement et sa surveillance a été confiée à la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle. La fondation a un but de prévoyance sociale visant à réaliser une action commune pour répondre aux besoins en logement et en locaux artisanaux.

Les Rentes Genevoises détiennent 10.07 % des parts de la Fondation Arc-en-Ciel. Aucun représentant des Rentes Genevoises ne fait partie du Conseil de la Fondation.

Epona – Société coopérative mutuelle d'assurance générale des animaux

La Société mutuelle d'assurance générale des animaux Epona a pour but l'assurance des pertes dues à la mortalité ou l'invalidité d'animaux, et d'une manière générale l'exploitation des branches d'assurance, à l'exception de l'assurance directe sur la vie, admises par l'assemblée générale. Son activité commerciale a été transférée en 2021 dans Epona, Société d'assurance générale des animaux SA.

Les Rentes Genevoises détiennent 10 000 parts sociales de la société Epona. M. Pierre Zumwald, Directeur général des Rentes Genevoises, a été membre du Conseil d'administration de la coopérative jusqu'à son transfert comme membre du Conseil d'administration de Epona, Société d'assurance générale des animaux SA, en fin d'année 2021. Les Rentes Genevoises ne détiennent aucune part dans Epona, Société d'assurance générale des animaux SA.

Radio Lac SA

La société Radio Lac SA a pour but l'organisation, la gestion, l'exploitation et la promotion d'une station émettrice ainsi que la diffusion de programmes radiophoniques.

Les Rentes Genevoises détiennent 8.74 % du capital de Radio Lac SA. Aucun représentant des Rentes Genevoises n'est inscrit au Registre du commerce de cette société.

Axiomtec Software SA

La société Axiomtec Software SA a pour but le développement et l'entretien de produits logiciels complexes, la fourniture de services informatiques, le *project management* et l'intégration informatique.

Les Rentes Genevoises détiennent 100% du capital d'Axiomtec Software SA. M. Pierre Zumwald, Directeur général des Rentes Genevoises, est membre du Conseil d'administration, avec signature collective à deux. M. Philippe Gaud, membre de la Direction des Rentes Genevoises, est membre du Conseil d'administration, avec signature collective à deux.

EVEXP SA

La société EVEXP SA a pour but l'exploitation de structures d'animations commerciales, y compris toute activité de restauration. Elle a été créée le ler février 2018 pour gérer un espace nommé Le Pilier, voué à la promotion de la prévoyance.

Les Rentes Genevoises détiennent 100 % du capital d'EVEXP SA. M. Pierre Zumwald, Directeur général des Rentes Genevoises, est membre du Conseil d'administration, avec signature collective à deux. M. Yves Piccino, membre de la Direction des Rentes Genevoises, est membre du Conseil d'administration, avec signature collective à deux, et fonctionne comme Secrétaire du Conseil d'administration.

Fonds alternatifs

	31.12.2022	31.12.2021
GMO	_	27 802 606
Fonds alternatifs en liquidation	153 490	222 322
Total Fonds alternatifs	153 490	28 024 928
Infrastructure		
	31.12.2022	31.12.2021
JPM	28 453 144	18 327 786
IFM	31 456 461	18 100 443
Total Infrastructure	59 909 605	36 428 229

12. Immobilier

Total Immobilier	615 636 868	588 519 475
Tonias de placements infinosiners	17 200 000	
Fonds de placements immobiliers	47 258 868	61 395 475
Immeubles de placements	568 378 000	527 124 000
	31.12.2022	31.12.2021

Immeubles de placements

L'achat à terme d'un immeuble en 2021 a été comptabilisé sur l'exercice 2022 pour un montant de CHF 35 412 063.- et CHF 2 367 000.- de dépenses d'investissement pour extension ou remplacement ont été effectuées et portées en augmentation de la valeur d'achat des Immeubles de placements.

Le parc immobilier de l'Etablissement a été réévalué selon la méthode DCF à CHF 568 378 000.- au 31 décembre 2022. La nouvelle évaluation a engendré un résultat non réalisé de CHF 8 208 937.-. L'activation des travaux mentionnée ci-dessus est portée en diminution de ce montant, donnant ainsi un résultat net non réalisé de CHF 5 841 937.-.

	2022	2021
Valeur au bilan	568 378 000	527 124 000
Valeur de rendement (état locatif fiscal capitalisé	776 813 538	667 330 845
selon les taux de l'Administration fiscale cantonale)		
Dépenses d'investissement pour extension ou remplacement	2 367 000	3 375 000
Bénéfice de la gestion des immeubles	16 129 693	13 536 243
Résultat non réalisé sur évaluation DCF	5 841 937	22 212 000
En % de la valeur du bilan (hors résultat non réalisé)	3.0 %	2.7 %
– Méthode Actuaire conseil		
En % de la valeur du bilan (y compris résultat non réalisé)	4.1%	7.2 %
– Méthode Actuaire conseil		
Valeur Immeubles de placements (méthode DCF)	568 378 000	527 124 000
Valeur Immeubles de placements	772 154 000	668 485 000
(méthode essentiellement hédoniste)		
	2022	2021
Cédules hypothécaires émises sur le parc immobilier en main des Rentes Genevoises et libres de tout gage	82 120 000	82 120 000

13. Instruments financiers dérivés et engagements hors bilan

Engagements de devises à terme

Les valeurs de remplacement des Engagements de devises à terme sont de 149 880 244.-et sont comptabilisées dans chacune des positions y relatives.

Selon les termes de l'acte de nantissement général signé sur le compte 8540100 ouvert auprès de la banque dépositaire au nom des Rentes Genevoises, l'ensemble des actifs de ce compte sont nantis en couverture des opérations de change à terme effectuée auprès de la banque dépositaire. Les limites octroyées par la banque totalisent 50 millions de francs et couvrent les marges résultant d'opérations de change à terme. Le recours de la banque sur les actifs nantis reste limité au montant effectif des utilisations.

Devises	Quantité en devises	Contre-valeur des opérations sur devises (CHF)	Estimation au 31.12.2022 (CHF)	Gain (perte) non réalisé(e) (CHF)
USD	225 810 000	209 686 375	208 919 412	766 963
EUR	(60 890 000)	(59 806 131)	(60 123 395)	317 264
Total		149 880 244	148 796 017	1084227

Engagements placements alternatifs

Les engagements en placements alternatifs correspondent à des fonds souscrits mais non appelés au 31 décembre 2021 pour un montant de USD 12.3 millions. Au 31 décembre 2022 il n'existe plus de fonds souscrits non appelés.

	31.12.2022	31.12.2021
Placements alternatifs	-	11 207 268
Total Engagements placements alternatifs	-	11 207 268

Autres engagements hors bilan

Un autre engagement hors bilan est à prendre en considération. Il correspond à une garantie de ligne de crédit en faveur de la société Axiomtec Software SA pour un montant de CHF1052632.-.

14. Résultat net Placements

Résultat Disponible		
	2022	2021
Intérêts sur c/c bancaires	(166 774)	(320 921)
Intérêts sur prêts	42 307	44 652
Produits (Frais financiers divers)	(253 901)	(270 711)
Différences de change (c/c et dépôts)	116 841	277 300
Frais bancaires sur c/c	(12 474)	(10 022)
Résultat Disponible	(274 000)	(279 701)
Résultat Créances cotées	2022	2021
Produits d'intérêts (coupons)	15 980 607	11 607 572
Résultat réalisé sur ventes	3 881 321	5 457 386
Différences de change réalisées	(9 570 724)	(11 072 377)
Résultat non réalisé sur évaluation de marché (VNI)	(85 990 199)	(19 362 371)
Différences de change non réalisées	3 401 251	(.500207.)
	3 101231	8 328 031)
Frais bancaires	(857 274)	

Résultat Créances non cotées

Résultat Créances non cotées	(13 797 318)	23 956 996
Résultat Insurance-linked securities	(4 720 746)	761 804
Résultat Prêts à des entreprises étrangères	(13 374 369)	19 092 379
Résultat Prêts hypothécaires suisses	1 287 321	994 930
Résultat Prêts à des collectivités publiques suisses	3 010 476	3 107 882
	2022	2021

Résultat Prêts à des collectivités publiques suisses

	2022	2021
Produits d'intérêts	3 038 671	3 130 455
Frais bancaires / Courtages	(28 195)	(22 572)
Résultat Prêts à des collectivités publiques suisses	3 010 476	3 107 882
· ·		
Résultat Prêts hypothécaires suisses		
	2022	2021
Produits d'intérêts	1 383 631	1 267 077
Frais de suivi et de procédures	(96 310)	(272 146)
Résultat Prêts hypothécaires suisses	1 287 321	994 930
Résultat Prêts à des entreprises étrangères	2022	2021
Produits d'intérêts (coupons)	57 440	59 598
Résultat réalisé sur ventes	3 610 801	754 875
Résultat non réalisé selon valorisation de marché (VNI)	(16 936 172)	18 389 557
Frais bancaires	(106 438)	(111 650)
Résultat Prêts à des entreprises étrangères	(13 374 369)	19 092 379
Résultat Insurance-linked securities	2022	2021
Résultat réalisé sur ventes	1197 726	13 341 672
Différences de change réalisées	396 804	(6 906 362)
Résultat non réalisé selon valorisation de marché (VNI)	(5 204 295)	(11 014 712)
Différences de change non réalisées	(1 062 550)	5 558 901
Frais bancaires	(48 430)	(217 695)
Résultat Insurance-linked securities	(4 720 746)	761 804

Résultat Immobilier

	2022	2021
Résultat Immeubles de placements	21 971 630	35 748 243
Résultat Fonds de placements immobiliers	(13 383 777)	6 255 360
Résultat Immobilier	8 587 854	42 003 603
Résultat Immeubles de placements		
	2022	2021
Loyers et produits divers	25 769 631	24 483 256
Gros travaux d'immeubles	(1 047 584)	(3 263 618)
Rénovation appartements	(2 574 793)	(1807835)
Entretien courant immeubles	(428 046)	(449 971)
Entretien courant appartements	(866 664)	(957 482)
Contrats d'entretien	(433 688)	(447 260)
Sinistres	(21 182)	(58 611)
Conciergerie & fournitures	(1 115 666)	(1 059 004)
Services industriels	(510 578)	(509 841)
Chaufferie	(19 372)	(56 065)
Frais divers	(210 041)	(172 974)
Assurances	(250 497)	(241 467)
Frais de contentieux	(74 020)	(69 328)
Honoraires de gestion	(928 311)	(924 113)
Impôts immobiliers complémentaires	(1 159 496)	(929 445)
Résultat d'exploitation Immeubles	16 129 693	13 536 243
Plus-value non réalisée sur Immeubles	5 841 937	22 212 000
Plus-value (moins-value) non réalisée sur Immeubles	5 841 937	22 212 000
Décultat Immoubles de placements	21 971 630	35 748 243
Résultat Immeubles de placements	219/1630	35 /48 243
Résultat Fonds de placements immobiliers		
	2022	2021
Revenus encaissés	2 224 736	2 164 189
Résultat réalisé sur ventes	-	2 228 646
Résultat non réalisé sur évaluation de marché (VNI)	(15 588 140)	1907 364
Frais bancaires	(20 373)	(44 839)
Résultat Fonds de placements immobiliers	(13 383 777)	6 255 360

Résultat Actions

	2022	2021
Résultat Actions suisses	(26 606 926)	28 482 646
Résultat Actions internationales	(32 681 540)	22 254 737
Résultat Actions	(59 288 466)	50 737 383
Résultat Actions suisses		
	2022	2021
Dividendes	2 842 732	2 851 087
Résultat réalisé sur ventes	15 223 035	238 633
Résultat non réalisé sur évaluation de marché (VNI)	(44 488 524)	25 620 993
Frais bancaires	(184 169)	(228 066)
Résultat Actions suisses	(26 606 926)	28 482 646
Résultat Actions internationales		
	2022	2021
Dividendes	3 629 215	5 094 748
Résultat réalisé sur ventes	16 016 316	12 012 134
Résultat non réalisé sur évaluation de marché (VNI)	(51 892 486)	5 466 617
Frais bancaires	(434 585)	(318 763)
Résultat Actions internationales	(32 681 540)	22 254 737

Résultat Placements alternatifs

	2022	2021
Résultat Private Equity	4 810 338	9 228 401
Résultat Participations dans des sociétés non cotées	(3 411 208)	3 105
Résultat Fonds alternatifs	808 920	362 884
Résultat Infrastructure	678 342	1 593 213
Résultat Placements alternatifs	2 886 391	11 187 604
Résultat Private Equity		
	2022	2021
Revenus encaissés	-	1 610 131
Résultat réalisé sur ventes	116 068	1947 767
Différences de change réalisées	(358)	(109 612)
Résultat non réalisé sur évaluation de marché (VNI)	4 694 628	6 150 152
Différences de change non réalisées	-	(364 842)
Intérêts sur les comptes de liquidités et dépôts	-	(15)
Frais bancaires	-	(5 179)
Résultat Private Equity	4 810 338	9 228 401
Résultat Participations dans des sociétés non cotées		
	2022	2021
Revenus encaissés	329 861	307 224
Plus-value (moins-value) sur participations dans des sociétés non cotées	(338 170)	(304 120)
Résultat réalisé	(3 402 900)	-
Résultat Participations dans des sociétés non cotées	(3 411 208)	3 105

Résultat Fonds alternatifs

	2022	2021
Résultat réalisé sur ventes	1165204	-
Différences de change réalisées	737	275
Résultat non réalisé sur évaluation de marché (VNI)	(378 988)	311 687
Différences de change non réalisées	31 326	60 611
Frais bancaires	(9 359)	(9 689)
Résultat Fonds alternatifs	808 920	362 884
Résultat Infrastructure		
	2022	2021
Résultat réalisé sur ventes	-	43 980
Résultat non réalisé selon valorisation de marché (VNI)	678 342	1549 250
Frais bancaires	-	(17)
Résultat Infrastructure	678 342	1 593 213
Performance des placements		
	2022	2021
Somme de tous les placements au début de l'exercice	2 379 847 272	2 264 819 554
Somme de tous les placements à la fin de l'exercice	2 248 493 100	2 379 847 272
Placements moyens	2 381 690 465	2 261 365 850
Résultat net Placements	(135 040 559)	121 935 126
Performance des placements	-5.7 %	5.4 %

15. Comptes de régularisation actif

Intérêts courus

	31.12.2022	31.12.2021
Intérêts courus sur Prêts	-	4 516
Intérêts courus sur Créances cotées	1542 863	1 440 810
Intérêts courus sur Prêts à des collectivités publiques suisses	1 516 684	1 536 293
Total Intérêts courus	3 059 547	2 981 619

Autres actifs transitoires

Les investissements en cours correspondent à des fonds souscrits mais non appelés au 31 décembre 2021. Au 31 décembre 2022, il n'existe plus de fonds souscrits non appelés.

	31.12.2022	31.12.2021
Charges payées d'avance	368 939	424 675
Produits à recevoir	32 500	77 709
Comptes BCGE / Avoirs oubliés	49 544	137 591
Compte courant EVEXP SA / Le Pilier	-	117 828
Investissements en cours	115 710	14 854 684

Total Autres actifs transitoires	566 693	15 612 488
----------------------------------	---------	------------

16. Autres actifs

Autres créances

Total Autres créances	16 187	25 097
Autres créances	16187	25 097
	31.12.2022	31.12.2021

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les variations intervenues au cours de l'exercice sous revue sont reportées dans le tableau des immobilisations ci-dessous.

	Mobilier de bureau	Machines et matériel	Installations	Matériel informatique	Logiciels informatiques	Total
Valeur comptable nette au 1er janvier 2022	31 345	15 770	129 895	85 131	39 036	301 177
Valeur brute d'acquisition						
Situation au l ^{er} janvier 2022	60 080	78 234	220 448	289 505	118 646	766 914
Entrées	7 596	2 235	18 483	223 714	53 398	305 426
Sorties ou mises à zéro par le fonds d'amortissement	(8 033)	(47 690)	(34 853)	(197 029)	(75 826)	(363 432)
Situation au 31 décembre 2022	59 642	32 779	204 079	316 190	96 218	708 907
Amortissements cumulés						
Situation au l ^{er} janvier 2022	(28 735)	(62 464)	(90 553)	(204 374)	(79 611)	(465 737)
Amortissements ordinaires	(12 022)	(8 168)	(45 172)	(101 022)	(31 305)	(197 689)
Sorties ou mises à zéro par le fonds d'amortissement	8 033	47 690	34 853	197 029	75 826	363 432
Situation au 31 décembre 2022	(32 724)	(22 942)	(100 872)	(108 366)	(35 090)	(299 994)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	26 919	9 837	103 207	207 824	61 128	408 914

	Mobilier de bureau	Machines et matériel	Installations	Matériel informatique	Logiciels informatiques	Total
Valeur comptable nette au 1er janvier 2021	37 716	20 225	58 406	100 440	85 301	302 088
Valeur brute d'acquisition						
Situation au l ^{er} janvier 2021	102 931	71 395	141 322	289 350	274 591	879 589
Entrées	7 962	10 384	83 442	58 491	22 567	182 847
Sorties ou mises à zéro par le fonds d'amortissement	(50 813)	(3 545)	(4 316)	(58 336)	(178 513)	(295 522)
Situation au 31 décembre 2021	60 080	78 234	220 448	289 505	118 646	766 914
Amortissements cumulés						
Situation au l ^{er} janvier 2021	(65 616)	(51 170)	(53 035)	(171 628)	(207 603)	(549 052)
Amortissements ordinaires	(13 932)	(14 839)	(41 834)	(91 082)	(50 520)	(212 207)
Sorties ou mises à zéro par le fonds d'amortissement	50 813	3 545	4 316	58 336	178 513	295 522
Situation au 31 décembre 2021	(28 735)	(62 464)	(90 553)	(204 374)	(79 611)	(465 737)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2021	31 345	15 770	129 895	85 131	39 036	301 177

17. Dettes à court terme sur l'activité Assurance

L'augmentation des dettes à court terme est liée à l'activité commerciale. Il existait au 31 décembre 2022 des primes encaissées, allouées en 2023.

18. Comptes de régularisation passif

	31.12.2022	31.12.2021
Salaires à payer	1 313	-
Charges à payer	1 524 231	896 638
Produits reçus d'avance	-	178 815
Comptes Clients / Avoirs oubliés	49 544	137 591
Provision travaux Immeubles	666 000	2 302 621
Provisions diverses finances	436 994	338 610
Total Comptes de régularisation passif	2 678 083	3 854 275

19. Provisions non techniques

Total des provisions

	Provisions	Provisions Assurance	Total Part variable
Valeur comptable au 1er janvier 2021	(5 783)	671 391	665 608
Constitution	(4 725)	289 092	284 367
Utilisation	-	(310 351)	(310 351)
Dissolution	-	(292 000)	(292 000)
Valeur comptable au 31 décembre 2021	(10 508)	358 132	347 624
Valeur comptable au l ^{er} janvier 2022	(10 508)	358 132	347 624
Constitution	-	427 697	427 697
Utilisation	-	(300 834)	(300 834)
Dissolution	10 508	-	10 508
Valeur comptable au 31 décembre 2022	-	484 995	484 995

Provisions Assurance

	Contentieux	Impôts et taxes	Total
Valeur comptable au 1er janvier 2021	-	(5 783)	(5 783)
Constitution	-	(4 725)	(4 725)
Valeur comptable au 31 décembre 2021	-	(10 508)	(10 508)
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2022	-	(10 508)	(10 508)
Dissolution	-	10 508	10 508
Valeur comptable au 31 décembre 2022	_	_	_

Provisions Part variable

	Personnel	Fournisseurs	Régularisation TVA/impôts	Total
Valeur comptable au 1er janvier 2021	366 255	13 136	292 000	671 391
Constitution	289 092	-	-	289 092
Utilisation	(297 215)	(13 136)	-	(310 351)
Dissolution	-	-	(292 000)	(292 000)
Valeur comptable au 31 décembre 2021	358 132	-	-	358 132
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2022	358 132	-	-	358 132
Constitution	427 697	-	-	427 697
Utilisation	(300 834)	-	-	(300 834)
Valeur comptable au 31 décembre 2022	484 995	-	-	484 995

20. Provision de longévité

Pour l'année 2022, la Provision de longévité a été dotée par comptabilisation des frais de longévité prélevés aux assurés Assurance collective sur la vie dans le cadre de la prévoyance professionnelle, soit CHF 305 000.-.

Total Provision pour longévité	18 846 262	18 541 262
Attribution par comptabilisation des frais de longévité	305 000	304 573
Solde Provision au 1 ^{er} janvier	18 541 262	18 236 689
	2022	2021

21. Provision pour renforcement des bases techniques

	2022	2021
Solde Provision au 1 ^{er} janvier	25 200 000	26 700 000
Utilisation pour modification bases techniques	(12 094 346)	(26 700 000)
Dotation par utilisation du résultat	-	25 200 000
Total Provision pour renforcement des bases techniques	13 105 654	25 200 000
22. Provision pour complément d'excédents		
	2022	2021
Solde Provision au 1 ^{er} janvier	167 442	750 226
Utilisation pour les excédents de l'année	(694 492)	(582 784)
Attribution par transfert du Fonds d'excédents	2 427 050	-
Total Provision pour complément d'excédents	1900 000	167 442
23. Provision pour bonus d'intérêts		
	2022	2021
Attribution par transfert du Fonds d'excédents	645 526	
Total Provision pour bonus d'intérêts	645 526	
24. Provision pour revalorisation des rentes		
Pour l'année 2022, la Provision pour revalorisation des rentes a été dotée à hauteur de CHF 6 055 950		
	2022	2021
Attribution par transfert du Fonds d'excédents	6 055 950	
Total Provision pour revalorisation des rentes	6 055 950	_

25. Fonds d'excédents

	2022	2021
Solde reporté	20 352 495	13 392 495
Rémunération	535	-
Dotation par utilisation du résultat	-	6 960 000
Solde à disposition	20 353 030	20 352 495
Attribution Provision pour revalorisation des rentes au 1er janvier 2023	(6 055 950)	-
Attribution Provision pour complément d'excédents et Bonus d'intérêts	(3 072 576)	-
Solde reporté Fonds d'excédents	11 224 504	20 352 495

26. Produits Assurance

Revenus Assurance

Les Revenus Assurance sont reconnus à la date d'effet du contrat.

Gains (pertes) techniques

	2022	2021
Gain (perte) de transformation épargne	66 578	(363 605)
Assurance collective sur la vie dans le cadre		, ,
de la prévoyance professionnelle		
Gain (perte) de transformation épargne	(230 413)	(78 318)
Autres assurances sur la vie		
Gain (perte) de transformation épargne	(76 150)	143 772
Autres assurances sur la vie euro		
Gain (perte) de longévité provisions mathématiques	(2 760 502)	200 589
Assurance collective sur la vie dans le cadre		
de la prévoyance professionnelle		
Gain (perte) de longévité provisions mathématiques	(137 666)	(677 315)
Assurance collective sur la vie dans le cadre		
de la prévoyance professionnelle euro		
Gain (perte) de longévité provisions mathématiques	3 907 619	2 211 453
Autres assurances sur la vie		
Gain (perte) de longévité provisions mathématiques	234 328	(98 077)
Autres assurances sur la vie euro		
Total Gains (pertes) techniques	1003794	1 338 500

27. Autres charges directes liées à l'activité Assurance

	2022	202
Intérêts du dépôt de la réassurance	(1 788 663)	(1844809)
Intérêts sur les comptes de dépôt des assurés	(18 767)	(21 030
Frais bancaires sur prestations versées	(162 125)	(153 152
Frais de dossiers	(1228)	(40
Commissions des courtiers	(1904177)	(2 074 614
Geste commercial	(10 124)	
Action commerciale	(246 556)	
Résultat de change non réalisé	2 979	3 065 312
Total Autres charges directes liées à l'activité Assurance	(4 128 662)	(1 028 333
28. Résultat net Réassurance		
	2022	202
Résultat Réassurance Assurance collective	977 990	364 568
sur la vie dans le cadre de la prévoyance professionnelle		
Résultat Réassurance Autres assurances sur la vie	(1 311 990)	122 370
Résultat net Réassurance	(334 001)	486 938
Résultat Réassurance		
Assurance collective sur la vie dans le cadre de la prévoyance professionnelle		
	2022	202
Primes uniques	(206 973)	(434 248
Rentes	2 924 120	3 483 217
Intérêts techniques sur provisions mathématiques	(1108141)	(1149 983
Surintérêt	(139 115)	(144 302
Constitution (dissolution) Capitaux de prévoyance	616 239	(240 133
Diminution (augmentation) Dépôt de la réassurance à long terme	(2 337 163)	(1 745 913
Résultat technique	1229 022	595 930
Correction résultat technique années antérieures	(111 918)	(87 060
Correction c/c réassureur années antérieures	111 918	87 060
Résultat Réassurance Assurance collective sur la vie	977 990	364 568

Résultat Réassurance Autres assurances sur la vie

	2022	2021
	2022	2021
Primes uniques	(194 597)	(258 662)
Rentes	1 269 032	1 416 275
Intérêts techniques sur provisions mathématiques	(680 522)	(694 827)
Surintérêt	(88 786)	(90 290)
Constitution (dissolution) Capitaux de prévoyance	(936 595)	444 700
Diminution (augmentation)	430 165	(964 949)
Dépôt de la réassurance à long terme		
Résultat technique	(1110687)	270 123
Correction résultat technique années antérieures	(112 518)	(57 463)
Correction c/c réassureur années antérieures	112 518	57 463
Résultat Réassurance Autres assurances sur la vie	(1 311 990)	122 370

29. Impôts

Selon l'art. 1 al. 3 de la loi du 3 décembre 1992, les Rentes Genevoises sont exonérées d'impôts, à l'exception de l'impôt immobilier complémentaire.

30. Honoraires de l'Organe de révision

Les honoraires de l'Organe de révision pour la révision des comptes 2022 se montent à CHF 70 000.-.

31. Demande de l'Autorité de surveillance

Néant.

32. Engagements de prévoyance

Selon le courrier du 20 février 2023 de la Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle, il ressort les points suivants:

1.

Réserve de cotisations de l'employeur auprès de la CIEPP

Au 31 décembre 2022, CHF 0.-Au 31 décembre 2021, CHF 0.-

2.

 $A vantages \'{e} conomiques suite \`{a} un exc\'{e} dent de couverture$

La valeur cible de la Réserve de fluctuation de valeur n'ayant pas été atteinte au 31 décembre 2022, aucun excédent de couverture (fonds libres) ne figure au bilan de la CIEPP au 31 décembre 2022.

3.

Engagements économiques suite à un découvert

La CIEPP présentait un degré de couverture selon la norme légale de 126.3 % au 31 décembre 2021. Le degré de couverture estimé au 31 décembre 2022 sera proche de 108 %. Le degré de couverture définitif pourra être transmis dans le courant du mois de mai 2023.

4.

Comme fondation commune avec une solidarité complète à l'intérieur du cercle de ses affiliés, la CIEPP n'établit pas la situation financière de chaque entreprise affiliée.

33. Prêts sur police

	31.12.2022	31.12.202
Montant Prêts sur police	1 283 781	1 595 074

34. Prêts hypothécaires suisses

Les Rentes Genevoises ont en portefeuille des prêts pour un montant de 8.0 millions de francs au 31 décembre 2022 (15.6 millions de francs au 31 décembre 2021) dans des prêts hypothécaires liés à la Fondation Hypotheka. A la suite des révélations en 2013 concernant des malversations dans la société Hypotheka SA, un risque potentiel de perte a été identifié. Ce dernier ne peut pas être estimé de manière fiable. S'il venait à se réaliser, la perte serait couverte par la Réserve de fluctuation de valeur. Par mesure de prudence et au vu des procédures et des négociations en cours avec les débiteurs, il a été décidé de reconnaître les revenus de ces placements à la date de réception des fonds uniquement et de ne pas tenir compte d'intérêts courus en fin d'année.

35. Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration des Rentes Genevoises

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels des Rentes Genevoises - Assurance pour la vieillesse (l'établissement), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes annuels, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'établissement au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi et au règlement d'exécution de la loi concernant les Rentes Genevoises - Assurance pour la vieillesse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'établissement, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et à la loi et au règlement d'exécution de la loi concernant les Rentes Genevoises - Assurance pour la vieillesse. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'établissement à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation de l'établissement ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'actuaire-conseil externe relatives à l'audit des comptes annuels

Le Conseil d'administration désigne pour la vérification un organe de révision et un actuaire-conseil externe. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques. Par ailleurs, l'actuaire-conseil externe examine chaque année si les Rentes Genevoises - Assurance pour la vieillesse offrent la garantie qu'elles peuvent remplir leurs engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectifest d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERT suisse:

http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-derevision.

Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 30 mars 2023

BDO SA

Nigel Le MasurierJürg GehringExpert-réviseur agrééExpert-réviseur

Expert-réviseur agréé Réviseur responsable

IMPRESSUM

Publication

Rapport annuel 2022, juin 2023

Editeur

Rentes Genevoises

Responsables de la publication

Guy Reyfer, secrétaire général et membre de la Direction Sébastien Ramseyer, responsable marketing et communication

Graphisme

Emakina.CH, 1227 Les Acacias

Texter

JB COMM, 1920 Martigny

Photos

Alan Humerose

Œuvres

Sylvie Durouvenoz Rosset, artiste peintre

Imprimerie

Imprimerie Baudat SA, 1020 Renens

Site internet

rentesgenevoises.ch

Tirage

1000 exemplaires

Marques commerciales

Cicero, Entreprise formatrice, UN-PSI, UN-PRI, Ethos, Climate Action 100+, SGS, éco21, SIG, Net'Léman, Yacht Club de Genève, Re-Borne, Orchestre des Trois-Chêne, Genilem, Haute école de gestion Genève, MDA-Activités 50+, Les miels de Stéphanie, AVVEC et Le Pilier sont des marques déposées, propriétés de leurs détenteurs respectifs.

Place du Molard II Case postale 3013 1211 Genève 3

+41 22 817 17 17 rentesgenevoises.ch info@rentesgenevoises.ch

